PARTEZ EN TOUTE SÉCURITÉ
L'ASSURANCE VOYAGE CROIX BLEUE
286-BLEU
OU À LA BANQUE NATIONALE
4

La Presse
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMERIQUE

281 4707 19 SUCCURSALES
Lunetterie la Baie
Exploitée par Tris Coffin Opticiens
FreshLook LENTILLES DE COULEURS 29$

• MONTRÉAL, MERCREDI 2 AOÛT 1995 111e ANNÉE No 278 88 PAGES, 8 CAHIERS
Édition provinciale 60¢ Îles-de-la-Madeleine 1 $ 50¢ Taxes en sus

Météo

Devenant ensoleillé, quelques nuages
max 28 / min 17
page S 16

Sports

Florida Marlins 5 | Montréal Expos 2
page S3

Vivre

Le jet-set se rhabille!
page C1

Girerd

Index

Annonces classées	
- Immobilier	B4, B5 et G1
- marchandises	G1 et G2
- emplois	G2 à G4
- automobile	G4 et G5
- propositions d'affaires	D3
Arts et spectacles	C5 à C8
horaires-cinéma	C8
télé-horaires	C6
télévision	C5
Bandes dessinées	S11
Bridge	G5
Décès	G6
Économie	D1 à D7
Éditorial	B2
Êtes-vous observateur?	B4
Feuilleton	B5
Horoscope	G2
Le monde	B3 et B6
Loteries	A12
Mots croisés	G3 et S10
Mot mystère	S11
Politique	B1, B7 et B8
Publicité-marketing	D8
Vivre	C1 à C4

Le marché de la bière bouillonne

28 nouvelles marques sont apparues au Québec depuis un an

JACQUES BENOIT

Ventes en hausse, multiplication des marques dont le nombre s'élève aujourd'hui à environ 175 au Québec, en incluant les bières étrangères vendues par la SAQ, le marché de la bière, longtemps léthargique, est aujourd'hui... en pleine effervescence.

« Il y a un intérêt croissant pour les produits de spécialité. Pas seulement dans la bière, mais pour tous les produits: le pain, le fromage, le vin, également les vêtements, etc. », explique Mme Laura Urtnowski, présidente et brasseur des Brasseurs du Nord, brasserie à laquelle on doit les bières de marque Boréale.

Signe tangible de ce remue-ménage: 28 nouvelles bières ont été lancées sur le marché québécois depuis juin 1994, montre une compilation faite par Labatt, à la demande de *La Presse*. Et ceci, sans compter les nouveaux produits qu'a introduits de son côté la SAQ, qui a 64 marques inscrites à son répertoire. (À noter toutefois que le nombre total de marques offerts par la SAQ est le même depuis un an malgré les ajouts, en raison du retrait du répertoire d'un certain nombre de marques depuis ce temps.)

La dernière-née, dont le lancement a lieu aujourd'hui même: la Gaillarde, d'Unibroue, de Chambly, déjà producteur de quatre autres marques, rappelant en plus léger la Blanche de Chambly également d'Unibroue.

Mais il y eut peu auparavant la Celtique, de Labatt, la Loch Ness, fabriquée par la brasserie artisanale le Cheval Blanc, rue Ontario Est, et qui sera distribuée sous peu dans différents points de vente du réseau épiceries-dépanneurs, la Norois Dry de Métro-Richelieu apparue en juillet, l'Illégale du Brasseur de l'Anse (dans la région du Saguenay-Lac Saint-Jean), la Beauceronne de la micro-brasserie Beauce Broue, la Seigneuriale que brasse une nouvelle micro-brasserie de Boucherville, etc.

VOIR BIÈRE EN A2

Montréal crée un service de relations avec les citoyens

CLAUDE-V. MARSOLAIS

L'administration Bourque-Eloyan s'apprête à créer un 23e service municipal, le Service aux citoyens, qui sera dirigé par M. Paul Bourret, actuel directeur du Service du secrétariat administratif.

Selon diverses informations obtenues hier, les relations n'étaient pas au beau fixe entre le comité exécutif et le secrétariat administratif qui constitue un lien stratégique pour l'administration depuis l'abolition en décembre dernier du poste de secrétaire général occupé par Louis Roquet. En effet, c'est par ce service que passent tous les rapports et avis en provenance des autres services de la Ville, de même que les commandes du comité exécutif.

L'administration municipale a jugé que M. Paul Bourret, entré en fonction le 1er janvier dernier, « ne partageait pas la même vision que les élus » et lui assignait dès le 1er juin une adjointe, Mme Lorraine Rondeau, qui est appelée à le remplacer.

L'administration a donc décidé de créer un poste sur mesure pour M. Bourret à la direction du nouveau Service aux citoyens qui regroupera diverses missions dévolues au secrétariat administratif dont, entre autres, les relations avec les citoyens (les bureaux Accès Montréal), la consultation publique et les affaires interculturelles.

VOIR CITOYENS EN A2

La Coupe Stanley à Sainte-Justine

PHOTO PIERRE McCANN, *La Presse*

C'était la journée Martin Brodeur hier, tant à l'hôpital Sainte-Justine où le gardien de but étoile des Devils du New Jersey a présenté « sa » Coupe Stanley aux jeunes hospitalisés, dont Kevin Fausse, 12 ans, ci-dessus, qu'à Saint-Léonard et à Saint-Hyacinthe. L'une des quatre vedettes québécoises, avec Claude Lemieux, Stéphane Richer et l'entraîneur Jacques Lemaire, à avoir conquis la fameuse coupe, Martin Brodeur a ensuite été reçu par des centaines d'admirateurs à l'aréna de Saint-Léonard où il a joué son hockey mineur. Léonardois d'origine, Martin y a signé des autographes pendant plusieurs heures avant d'aller retrouver ses amis de Saint-Hyacinthe, où il a fait son hockey junior.

Ne tirez pas la chasse en gare!

ÉRIC GRENIER

La majorité des voies ferrées utilisées par VIA Rail au Canada servent de fosses d'aisance pour les deux tiers des 350 wagons de la société d'État.

Sur tout le réseau de VIA, à l'exception du corridor Québec-Windsor, les 250 wagons de passagers achetés avant 1978 déversent leurs eaux usées directement sur les rails.

Plus de 250 000 personnes voyagent chaque année à bord de ces wagons, utilisés notamment sur les lignes Montréal-Halifax, Toronto-Vancouver et Montréal-Senneterre. Aussi, ces liaisons traversent des centaines de cours d'eau.

La Presse a constaté cette situation lors d'un récent voyage en train à Clova, un village situé à mi-chemin entre La Tuque et Senneterre.

Un règlement de VIA, affiché à l'intérieur des toilettes, enjoint malgré tout les passagers de ne pas tirer la chasse d'eau pendant que le train est immobilisé en

VOIR CHASSE EN A2

PHOTO REUTERS

Son fils dans les bras, une femme se précipite à l'urgence de l'hôpital Kosevo de Sarajevo. Effrayé par le bruit causé par l'explosion d'une roquette, le petit garçon s'est blessé en voulant se protéger.

La Chambre vote à son tour contre l'embargo en Bosnie

Clinton réaffirme son intention d'opposer son veto

d'après Reuter, AFP et La Presse

WASHINGTON

Une semaine après le Sénat, la Chambre des représentants, dominée comme la chambre haute par l'opposition républicaine, a approuvé à son tour hier, à une majorité massive, un texte demandant au président démocrate Bill Clinton de mettre fin à la participation des États-Unis à l'embargo de l'ONU sur les livraisons d'armes à destination de la Bosnie-Herzégovine.

Les représentants ont approuvé le texte par 298 voix contre 128, soit huit de plus que les 290 (deux tiers de la Chambre) requises pour repousser le veto que le chef de la Maison-Blanche a menacé d'opposer à une telle mesure.

Le Sénat avait approuvé ce projet la semaine dernière par 69 contre 29, soit deux de plus que les deux tiers de ses 100 membres.

Le président Clinton, qui avait réuni hier à la Maison-Blanche les leaders des deux Chambres pour plaider contre une levée de l'embargo, a réaffirmé, aussitôt le résultat du vote connu, qu'il opposerait son veto au texte voté.

« L'heure n'est pas à l'américanisation du conflit », a déclaré son porte-parole, Michael McCurry, dans un communiqué. « Soutenir une mission des Nations unies renforcée est la meilleure voie vers une paix négociée et le président est confiant que son veto sera soutenu au Congrès », a-t-il affirmé.

Cette escalade dans l'affrontement entre Clinton et le Congrès avait pour toile de fond hier l'aggravation de la tension entre Croates et Serbes, poussant la communauté internationale à lancer du même souffle des avertissements sur « l'imminence de la guerre en Croatie et de l'élargissement du conflit dans les Balkans » et de nouveaux appels pour éviter une guerre serbo-croate.

Simultanément, l'OTAN affirmait qu'elle riposterait en cas d'attaque contre les dernières « zones de sécurité » de Bosnie encore tenues par les forces bosniaques.

À Kuala Lumpur, le président de la Commission de l'ONU pour les droits de l'Homme, Musa Hitam, a mis en garde l'Occident contre un sentiment de frustration des pays musulmans qui pourrait les conduire à prendre l'initiative face à l'inefficacité des Nations unies en Bosnie.

« Ne soyez pas surpris si les Musulmans prennent les choses en mains », a-t-il déclaré au cours d'une conférence de presse où il a demandé au chef de la mission d'enquête en ex-Yougoslavie, le Polonais Tadeusz Mazowiecki, de reconsidérer sa décision de démissionner de son poste. L'ancien premier ministre polonais a renoncé à ses fonctions jeudi pour protester contre l'incapacité de la

VOIR CHAMBRE EN A2

TUNISIE
DÉPARTS DE SEPTEMBRE 1er, 8 et 15 sept.
17 JOURS, GRAND TOUR + SÉJOUR 1 799 $
13 JRS, CIRCUIT SAHÉRIEN + SÉJOUR 1 399 $
COMBINAISON TUNISIE-MALTE DISPONIBLE à partir de 1 899 $

HAÏTI
SPÉCIAL NOËL
100$ DE RÉDUCTION PAR PERSONNE
AVEC RÉSERVATION AVANT LE 15 AOÛT
VOL HEBDOMADAIRE

SPÉCIAL LONG SÉJOUR
SPÉCIAL «RÉSERVEZ TÔT» (AVANT LE 18 AOÛT)
ESPAGNE (COSTA DEL SOL)
24 JOURS (novembre) 999 $
PORTUGAL (Algarve)
29 JOURS (novembre) 1 299 $
15 JOURS À L'APARTHÔTEL
Brisa Sol (Algarve)
2 REPAS PAR JOUR
À partir de 1 599 $

TAXI GRATUIT
POUR MIEUX VOUS SERVIR MULTI-VOYAGES PAYERA LE TAXI ALLER/RETOUR POUR UN MONTANT MAXIMUM DE 50 $ POUR TOUTE RÉSERVATION FERME AVEC DÉPÔT EFFECTUÉE LES MERCREDIS ET JEUDIS.

VOL SEULEMENT

PARIS	429 $	TEL-AVIV	892 $
NICE	599 $	VANCOUVER	469 $
MARSEILLE	619 $	MIAMI	329 $
LONDRES	499 $	LOS ANGELES	479 $
ROME	799 $	PHOENIX	519 $
ALGER	1 089 $	HOUSTON	459 $
CASABLANCA	799 $	BEYROUTH	1 199 $
TUNIS	949 $	DAMAS	1 299 $

J'AI BESOIN DE VACANCES
8403, rue Saint-Denis Montréal (Qc)
H2P 2G9 Tél.: 858-6260
Permis du Québec W2262109

Demain dans *La Presse*

Sortir

Country centre-ville

■ À quelques jours de son retour sur scène avec Plume pour célébrer les vingt ans de *Pommes de route*, leur album commun, Steve Faulkner nous fait visiter son quartier. Un quartier qu'il décrit comme la « grand'porte de Montréal »... Et bien plus que de nous présenter les lieux qu'il fréquente, il nous les raconte. Que ce soit de la rue Prince-Arthur qu'il ne reconnaît plus, du carré Saint-Louis où il a joué de la guitare des nuits entières, du boulevard Saint-Laurent et ses nombreux commerces, Faulkner a toujours son mot à dire — et à redire — sur presque tout. Une visite que nous décrit notre collaboratrice Pascale Wilhelmy, demain dans le cahier Sortir.

Collectes de sang

■ Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants:

❑ à Montréal: Centre des donneurs, centre commercial Maisonneuve, 2991, Sherbrooke Est (métro Préfontaine), de 10 h à 18 h;

❑ à Montréal: Complexe Desjardins, niveau « La Place », métro Place-des-Arts, de 10 h à 17 h. Objectif: 300 donneurs;

❑ à Varennes: conseil de ville, en collaboration avec la section Croix-Rouge, hôtel de ville, 174, Sainte-Anne, de 14 h 30 à 20 h 30. Objectif: 225 donneurs;

❑ à Châteauguay: Fraternité des policiers de Châteauguay, restaurant Rustik, 47, boul. Saint-Jean-Baptiste, de 14 h 30 à 20 h 30. Objectif: 360 donneurs;

Précision

■ Dans un article publié lundi en page A 2, *La Presse* a erronément identifié le « responsable de la sécurité publique à Kanesatake » comme étant M. Raymond Gabriel. Il s'agissait en fait de Robert Gabriel, membre du conseil de bande de Kanesatake. M. Raymond Gabriel, de Kanesatake, n'a aucune relation avec le conseil de bande. *La Presse* s'excuse des inconvénients que cette erreur a pu occasionner.

Insolite

Six morts pour une poule

Agence France-Presse

Le Caire

■ Six villageois d'une même famille sont morts noyés dans un puits lundi dans la région de Sohag, en Haute-Égypte, en tentant de sauver une poule qui en est finalement sortie indemne.

Dans le village de Nazlet Emarah, à environ 500 km au sud du Caire, Allam Sabet al-Sayyed est descendu dans un puits pour sauver sa poule qui y était tombée. Allam n'étant pas remonté, son frère Sayyed s'est inquiété et est descendu dans le puits pour le sauver. Sayyed a disparu à son tour suivi du troisième frère Ahmed et de leur soeur Zeinab.

Deux de leurs cousins se sont ensuite portés à leur secours mais ont péri également dans le puits. Alertés par les habitants du village, les pompiers sont arrivés sur place et ont repêché les six corps tandis que la poule sortait saine et sauve.

Question du jour

Le service InfoBref Bell

Vous voulez vous faire entendre? Répondez à la question du jour. Pour faire connaître votre opinion, composez le 875-2355; au son de la voix, faites le 220.

Avez-vous été affectés par la canicule des derniers jours?

Nous vous demandions hier si vous pensiez voir Jacques Villeneuve en Formule 1 la saison prochaine. À cette question, le pourcentage des réponses obtenues a été:

Oui: 57% **Non: 43 %**

Bell — La Presse

La quotidienne Tirage d'hier	à trois chiffres	275
	à quatre chiffres	2418

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSÉES lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30	285-7111
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30		Décès, remerciements	285-6816
RÉDACTION	285-7070	GRANDES ANNONCES	
PROMOTION	285-7100	Détaillants	285-7202
COMPTABILITÉ		National, Télé+	285-7306
Grandes annonces	285-6892	Vacances, Voyages	285-7265
Annonces classées	285-6900	Carrières et professions, nominations	285-7320

La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *LA PRESSE* et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à *LA PRESSE* sont également réservés. « Envois de publication canadienne — **Contrat de vente numéro 0531650 » Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.**

RENSEIGNEMENTS 285-7272

CODE DU JOUR 31-3 — **MERCREDI 2 AOÛT 1995**

Suite de la Une

BIÈRE

Le marché de la bière bouillonne

Bref, fait observer M. Alban Asselin, vice-président aux Affaires publiques de Molson-O'Keefe, le rythme d'accroissement du nombre de marques est au moins deux fois plus accéléré qu'il n'était.

« C'est normal que ça soit plus que d'habitude, dit-il. Il y a de nouveaux joueurs sur le marché: Stroh des États-Unis, les brasseries hors du Québec — Sleeman et Lakeport de l'Ontario —, et les micro-brasseries se développent.»

Président d'Unibroue, M. André Dion juge qu'on assiste à un « phénomène nouveau ». « Il y a une demande subite des Québécois qui veulent goûter des choses nouvelles. Mais ça va ralentir d'ici un an ou deux. »

Directrice des communications chez Labatt, Mme Isabelle Lavoie estime quant à elle que le Québec avait un retard à rattraper, avec *seulement* 175 bières offertes sur son marché, contre... 270 marques en Ontario, elle aussi étant d'avis que les consommateurs sont avides de nouveaux produits. « Ils veulent de la nouveauté, de la nouveauté, de la nouveauté! »

Mme Urtnowski, des Brasseurs du Nord: « Les gens veulent pouvoir expérimenter et se démarquer des autres, mais aussi de la société de consommation de masse d'autrefois. Avant, les Québécois se ramassaient tous à Old Orchard et ça finissait là. Là, ils vont dans le monde entier. »

Comment évoluera le marché, qui a vu croître la consommation, quoique faiblement, à la fois en 1993 et 1994?

« La multiplication des marques va se poursuivre, dit M. Asselin, de Molson-O'Keefe. C'est ça, la mondialisation du marché. Et, éventuellement, il y aura une rationalisation. »

Président et brasseur du Cheval Blanc, M. Jérôme Denis ne voit pas les choses tout à fait sous le même angle. « On s'en va vers deux tendances: la bière pas chère et la bière de spécialité. Les gens ne s'accrochent plus à une marque pour leur vie. »

Autre phénomène nouveau qui s'est accentué avec l'apparition de la Celtique (une bière ambrée), de Labatt: il y a émulation entre les grandes brasseries et les micro-brasseries, les grandes imitant à leur façon les petites, qui gagnent au change. Ainsi, note Mme Urtnowski, des bières telles que la défunte Rousse de Molson-O'Keefe et la Celtique donnent « de la crédibilité à nos bières. Les gens qui ne sont pas encore adeptes de bières de spécialité, ils sont rassurés parce que les grosses brasseries en font ». ❑

CITOYENS

Montréal crée un service de relations avec les citoyens

Un porte-parole du bureau du maire, M. Alain Sans Cartier, a confirmé que le projet doit être étudié aujourd'hui par les membres du comité exécutif.

Sans entrer dans les détails, il a ajouté que le nouveau service répond au voeu exprimé par le maire Pierre Bourque de rapprocher l'administration municipale des citoyens.

Le nouveau service aura fort à faire au cours de l'automne puisqu'il faut mettre sur pied les nouveaux conseils de quartier et délimiter les nouveaux territoires. De même, les bureaux d'Accès Montréal sont appelés à grandir avec la décentralisation des services dans les arrondissements.

L'obsession pour les réformes administratives de l'actuelle administration municipale fait bondir les représentants syndicaux qui estiment que l'on se préoccupe bien peu de l'amélioration des services aux citoyens. « L'administration se prépare à réduire de 2000 le nombre d'employés municipaux sans se soucier si cela va affecter les services à la clientèle », dit Georges Bazinet, président du Syndicat des fonctionnaires municipaux.

De son côté, M. Michel Vézina, du Syndicat des professionnels, soutient que le climat de travail est devenu malsain dans les services où ses membres sont appelés à travailler en raison de l'attitude autocratique du bureau du maire qui « décide de tout et n'écoute personne ». ❑

CHASSE

Ne tirez pas la chasse en gare!

Selon M. Andrews, VIA a déjà envisagé il y a quatre ans d'équiper de réservoirs de rétention ses vieux wagons, comme c'est le cas pour ceux, plus récents, du corridor Québec-Windsor. « Une solution trop coûteuse pour les finances précaires de VIA », a-t-il ajouté, sans toutefois fournir de chiffres précis.

Cette pratique de VIA va à l'encontre de la Loi québécoise sur la qualité de l'environnement qui interdit tout déversement dans la nature d'eaux usées non traitées. Les véhicules, comme les immeubles, y sont soumis.

Cependant, VIA n'est pas contrainte de la respecter, les emprises ferroviaires et les sociétés d'État étant de compétence fédérale.

Or, tant au ministère fédéral des Transports qu'à celui de l'Environnement, personne ne pouvait dire hier à *La Presse* si VIA était ou non dans l'illégalité. « Demandez-le à VIA, ils doivent le savoir », s'est contenté de répondre Robert Greenslate, porte-parole à Transports Canada. Ses collègues à l'Environnement ignoraient même à quelle juridiction (soit les Transports, l'Environnement ou l'agence régissant les société d'État) VIA est soumise.

La compagnie soutient qu'elle ne déroge à aucune loi et que son dossier environnemental est immaculé. « Nous récupérons tout ce que nous pouvons récupérer. Et l'utilisation du train est le meilleur choix environnemental pour le transport de passagers », a fait valoir M. Andrews.

Étonnée d'apprendre que la compagnie déverse le contenu de ses toilettes dans la nature, l'attachée de presse du ministre québécois de l'Environnement et de la Faune, Jacques Brassard, a dit ignorer si Via était soumise à la loi provinciale. « Chose certaine, cela va à l'encontre de la Loi sur l'environnement. »

Aux États-Unis, une loi fédérale a obligé la compagnie Amtrack, cousine américaine de VIA, à équiper tous ses wagons de réservoirs de rétention. Selon Steven Taub, attaché de presse de la société au siège social de Washington, l'opération devrait être terminée d'ici le printemps prochain. « Cela fait trois ans que nous avons commencé l'installation de ces réservoirs. Seulement quelques liaisons ne sont pas encore équipées. En mai, tout devrait être terminé », a-t-il dit à *La Presse*.

Cette pratique est cependant courante en Europe. Seuls les TGV et certains trains plus récents font grâce à l'environnement des soulagements de leurs passagers.

Les trajets parcourus par les wagons désuets de VIA traversent pour une bonne part des territoires sauvages dont plusieurs pourvoyeurs et entreprises de plein air vantent l'absence de pollution. ❑

CHAMBRE

La Chambre vote à son tour contre l'embargo en Bosnie

Ces mesures étendent aux zones de Bihac, Tuzla et Sarajevo les dispositions prises la semaine dernière par l'OTAN pour dissuader les forces serbes de Bosnie d'attaquer Gorazde après la chute de Srebrenica et Zepa.

« L'OTAN est surtout préoccupée par la situation très dangereuse dans la région de Bihac, qui risque de provoquer une aggravation du conflit et pour cette raison demande à toutes les parties de renoncer à toute nouvelle action militaire et à négocier sérieusement pour aboutir à une paix durable », a dit Claes.

Bihac, dans le nord-ouest de la Bosnie, est attaquée à la fois par les Serbes de Bosnie et les forces serbes de Croatie et les forces du dissident musulman Fikret Abdic. La crainte de Zagreb de voir tomber aux mains des Serbes une région qu'elle considère stratégique pour sa sécurité a poussé la Croatie à lancer une offensive contre les forces serbes dans l'ouest de la Bosnie.

Le secrétaire général de l'ONU Boutros Boutros-Ghali a adressé un « appel urgent » au gouvernement croate et aux dirigeants des Serbes sécessionnistes de Krajina en Croatie afin d'éviter une guerre.

Il a lui aussi fait état d'informations selon lesquelles la guerre entre les deux parties « est imminente ». « Si tel était le cas, cela provoquerait d'horribles pertes humaines et matérielles à grande échelle ».

La situation en ex-Yougoslavie va se dégrader si la communauté internationale continue à éviter de prendre ses responsabilités, a averti pour sa part Tadeusz Mazowiecki dans un entretien avec le quotidien italien *La Stampa*, où il critique sévèrement l'ONU et les grandes puissances, en les accusant d'avoir « violé » leurs propres décisions.

« La chute de Srebrenica et surtout l'abandon de Zepa à son sort ont été pour moi la confirmation que l'ONU était prête à violer ses propres décisions, celles du Conseil de sécurité, et à fouler aux pieds les principes de l'ordre international », a-t-il dit.

À Belgrade, le président serbe Slobodan Milosevic est sorti de sa réserve en demandant solennellement au président bosniaque Alija Izetbegovic et au général Ratko Mladic, commandant des forces serbes bosniaques, d'arrêter les hostilités et de conclure la paix.

Les bombardements ont continué toute la journée dans et autour des villes de Glamoc et Grahovo, dans l'ouest de la Bosnie, prises aux Serbes vendredi par l'armée croate et les forces croates de Bosnie, infligeant ainsi la plus importante défaite aux Serbes depuis le début de la guerre en Bosnie, en 1992.

L'armée croate continue à masser des troupes en bordure de territoires co ıtrôlés par des Serbes, à l'ouest et au sud de la Croatie. « Les forces de l'armée croate y sont en état d'alerte maximum », a souligné un porte-parole de l'ONU.

En dépit de ce regain d'activité militaire, les diplomates ont voulu voir un signe positif dans l'acceptation par les Croates et les Serbes de Krajina de se rencontrer demain à Genève.

Samedi, le président croate Franjo Tudjman avait rejeté un plan en six points élaboré par l'ONU et accepté par les Serbes de Krajina. Il avait demandé que ces derniers se plient à une série d'exigences pour parvenir à un début de normalisation.

Le président français Jacques Chirac a quant à lui rencontré hier à Paris, le négociateur européen en ex-Yougoslavie, Carl Bildt. Ce dernier doit assister aujourd'hui à Washington à une réunion des seuls experts occidentaux du Groupe de contact (États-Unis, France, Grande-Bretagne, Allemagne), la Russie n'ayant pas souhaité y participer. ❑

Des pluies torrentielles précèdent l'ouragan

Miami se barricade et plusieurs secteurs du comté de Dade sont évacués

Associated Press

MIAMI

■ Des pluies torrentielles se sont abattues sur une partie des côtes de la Floride hier après-midi pour annoncer le passage de l'ouragan Erin, le premier à visiter cette région depuis le passage dévastateur d'Andrew il y a trois ans.

La tempête s'est dirigée un peu plus au nord qu'on l'avait d'abord prévu. Des averses violentes ont noyé une large partie de la côte, de Fort Lauderdale, à 40 km au nord de Miami, jusqu'à Fort Pierce, au nord.

À Fort Lauderdale, Rosaire Paiement, un ex-joueur de hockey professionnel aujourd'hui propriétaire du motel Coral Plaza et du bar Penalty Box, a indiqué hier que la demande de matériaux pour obstruer les fenêtres des maisons et des commerces a grimpé en flèche, tandis que les résidants se préparaient au passage d'Erin.

« Des secteurs du comté de Dade ont été évacués et on dirait maintenant qu'il s'en va vers le nord. Mais cela pourrait changer et vous ne savez jamais, a-t-il lancé. À l'est d'ici, tout a été évacué. »

Les résidants des terrains de maisons mobiles sont les plus vulnérables.

Les Canadiens sont partis

« Ils sont tous partis », a fait savoir le porte-parole du terrain de maisons mobiles Naples Estate à Naples, en Floride, au sujet des Canadiens qui résidaient là.

Plus de 50 000 habitants des basses terres de la Floride ont été évacués et on estime que 5000 d'entre eux ont passé la nuit dans les refuges des comtés de Dade, Broward et Monroe.

On ne s'attend pas à ce qu'Erin soit aussi dévastateur qu'Andrew, la catastrophe naturelle qui a coûté le plus cher au pays en 1992. Mais les Floridiens ont tout de même fait le plein de nourriture en conserves, d'eau, de gaz propane et d'autres objets de première nécessité.

On s'attendait à ce que l'oeil de la tempête frappe au début de la jounée aujourd'hui. Les avertissements météos ont été étendus vers le nord presque jusqu'à Daytona, touchant neuf comtés de la côte atlantique.

Des vols sont annulés

Les principales compagnies aériennes, dont Air Canada, ont annulé leurs vols.

Laurie Schild, de Canadien International, a fait savoir que Canadien a déplacé ses employés de Fort Lauderdale à St. Petersburg pour leur sécurité.

Des responsables jamaïcains ont imputé à l'ouragan Erin l'écrasement d'un avion bi-moteur qui a tué cinq personnes mardi. Le Cessna 310 s'est abîmé dans les montagnes au nord de Kingston sous des vents violents et des pluies torrentielles, a annoncé le gouvernement.

À l'ouverture d'un nouveau compte, la Banque Nationale offre aux nouveaux abonnés de *La Presse* **une économie de 40% sur un abonnement***.

La Presse

Vous n'avez qu'à composer le (514) **394-5555** ou à vous présenter en succursale.

* abonnement de 13 semaines, du lundi au dimanche, payé à l'avance. Une économie substantielle sur le prix en magasin.

La Presse

Laval cautionne le Camp spatial pour 300 000 $ de plus qu'annoncé, selon le conseiller Clermont

BRUNO BISSON

■ Le seul conseiller municipal de l'opposition à Laval, M. Maurice Clermont, a exigé hier la publication des états financiers de la corporation qui gère le Camp spatial, après avoir découvert dans un document public une note « inquiétante » quant à la solidité de cette entreprise, que la Ville cautionne pour 13,3 millions.

Cette note inscrite au rapport financier de la Ville de Laval pour l'année 1994 confirme ce que l'on savait déjà, à savoir que « la poursuite des activités dépend du support de ses partenaires et de ses bailleurs de fonds ».

Plus inquiétant, les comptables de la Ville de Laval ajoutent que l'avenir du Cosmodôme dépend aussi de « sa capacité à obtenir des capitaux supplémentaires afin d'améliorer sa situation financière ».

Si le Camp spatial devait être forcé de fermer boutique après des mois de grattage de tiroirs, la Ville de Laval serait acculée à verser 13,3 millions à même l'argent des contribuables.

De plus, M. Clermont et son rechercher chiste, Philippe Guilbault, ont aussi découvert que le montant de l'endossement de la Ville envers le Camp spatial a augmenté inexplicablement de 300 000 $ entre les rapports financiers de 1993 et 1994, passant de 9,3 millions à 9,6 millions.

Curieusement, la Ville de Laval n'a jamais fait l'annonce de cette augmentation de 300 000 $ de sa caution, en faveur de la Corporation Camp spatial Canada, à laquelle s'est ajoutée cette année la somme additionnelle de 4 millions, qui ne figure donc pas aux états financiers de 1994.

Le Cosmodôme aurait coûté 33,5 millions, selon les derniers chiffres présentés à l'automne 1994 par le président du conseil d'administration de la corporation Camp spatial Canada, M. Guy Archambault. Le budget original avait été prévu à 28,4 millions.

De ce montant emprunté à la Banque Nationale, la municipalité lavalloise a endossé 13,3 millions, dont 9,25 millions en 1993 et 4 millions supplémentaires, au début de 1995.

Or, le rapport financier de la Ville de Laval de 1994 indique bien un montant cautionné par la municipalité de 9,6 millions, et l'addition de la note ci-haut, qui ne figurait pas au rapport de l'année précédente.

À la Ville de Laval, le responsable des communications, Pierre René de Cotret, a carrément nié, hier, que le fardeau de la dette du Camp spatial ait augmenté de 300 000 $.

Mais lorsque *La Presse* a tenté de savoir pourquoi il existait, dans ce cas, une différence entre les montants indiqués dans les rapports de 1993 et 1994, M. de Cotret a nié l'existence même du montant de 9,6 millions !

Selon ce porte-parole, la Ville de Laval a obtenu du ministère des Affaires municipales du Québec l'autorisation d'endosser 13,3 millions en faveur de la corporation Camp spatial Canada et n'a pas dépassé cet engagement. Point.

Le Cosmodôme, qui a ouvert en décembre dernier, s'est retrouvé en butte à des difficultés financières avant même qu'il ne soit inauguré. Son administration actuelle a hérité d'une dette énorme dépassant de cinq millions le budget original prévu, et n'a pas encore réussi à surmonter son manque de liquidités chronique.

En sept mois d'exploitation, le Musée des sciences de l'espace du Cosmodôme a remporté un succès considérable, qui a permis au Camp de se maintenir à flot. En ce qui concerne le Camp spatial lui-même, il ne fonctionne qu'à 40 p. cent de sa capacité, selon des chiffres fournis à *La Presse* par sa directrice générale, Jocelyne Pelchat, il y a quelques semaines.

La Ville de Laval n'a pas seulement cautionné les emprunts de la Corporation Camp spatial pour 13,3 (ou 13,6 ?) millions.

En avril, le comité exécutif de l'administration de M. Gilles Vaillancourt a discrètement voté à huis clos deux petites sommes de dépannage, dont la modestie est en soi un signe révélateur de la capacité de payer du Cosmodôme.

Le 12 avril, le comité exécutif de la Ville de Laval a approuvé une dépense de 18 000 $ pour couvrir les honoraires d'une firme de comptables, qui a analysé les projections financières de la corporation.

Et le 26 avril, la Ville approuvait une dépense de 8720 $ pour couvrir l'assurance-responsabilité du Camp, pour la période du 3 novembre 1994 au 3 novembre 1995.

Un voleur poli... toxicomane

ÉRIC TROTTIER

■ Un voleur de banque voulant excuser ses fautes en rappelant qu'il s'était toujours montré poli avec ses victimes n'a guère ému le juge Jean-Pierre Bonin, hier, qui l'a condamné à six ans de pénitencier.

Nagid Ghazzawi, 29 ans, n'en croyait pas ses oreilles quand le juge Bonin, de la Cour du Québec, l'a envoyé à l'ombre pour les six prochaines années, à la suite d'une série de 12 vols de banque commis au mois de mai.

C'est que ce récidiviste au dossier judiciaire fort chargé espérait obtenir sa clémence, d'autant plus que le procureur de la Couronne et son avocat s'étaient d'abord entendus pour lui imposer une sentence de... désintoxication à la maison Le Portage.

Mais le juge Bonin, considérant les antécédents de vols et les nombreuses évasions de Ghazzawi, a plutôt semoncé le procureur de la Couronne, Jean Lecours, lui demandant de refaire ses devoirs et de suggérer une sentence plus réaliste.

Début mai, Ghazzawi venait à peine de sortir de prison quand il a commencé cette nouvelle série de vols de banques. Chaque fois, il se présentait devant une caissière et lui transmettait un billet sur lequel était inscrit quelque chose comme : « Hold-up, remettez-moi votre argent ».

Il n'était pas armé et remerciait la préposée du guichet avant de sortir. Il a été arrêté le 24 mai. Inculpé de 12 vols qualifiés, Ghazzawi reconnaissait finalement hier matin sa culpabilité.

Hier après-midi donc, un Me Lecours repentant et l'avocat de Ghazzawi, après avoir révisé le dossier, ont proposé au juge Bonin une sentence de six années d'emprisonnement. Avant de rendre sa décision, le magistrat a demandé à l'accusé s'il avait un commentaire à formuler.

Candide, Ghazzawi a commencé par s'excuser pour ses « actes mauvais ». Il a par la suite expliqué qu'il est incapable de se passer de drogue (cocaïne, *freebase*, héroïne) qu'il se procure grâce au profit de ses hold-up.

Il a demandé au juge de lui donner une dernière chance en l'envoyant au Portage plutôt qu'au bagne — où la drogue est trop facile à se procurer, a-t-il précisé — et il a imploré sa clémence en signalant qu'il n'avait jamais exercé de violence à l'endroit des caissières de banque qu'il visitait : « J'essayais de faire ça le plus poliment possible », a-t-il dit.

Le juge lui a quand même imposé les six années de pénitencier. Déçu, le voleur est reparti pieds et poings liés en lançant : « Merci quand même, M. l'Honneur » !

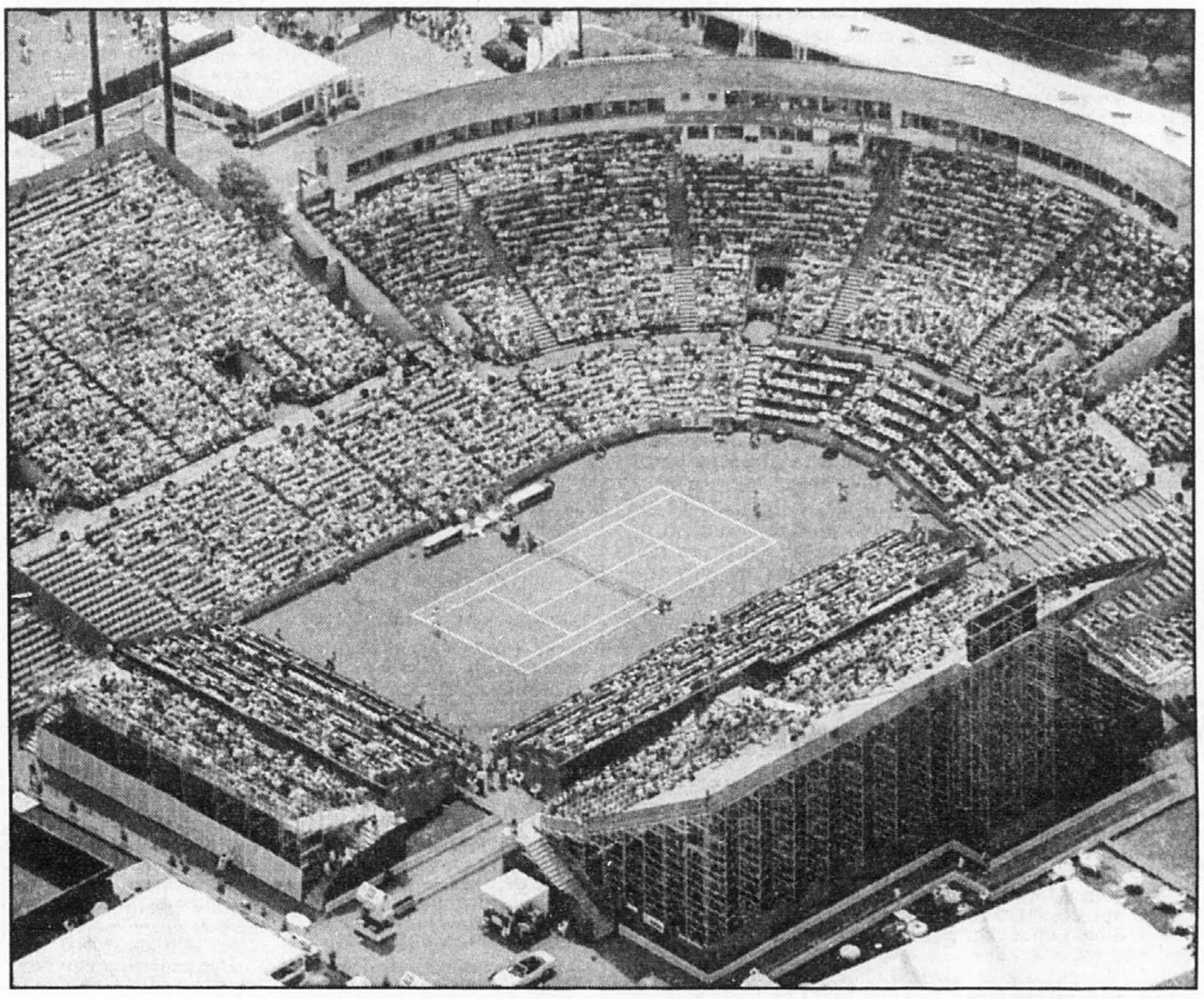

PHOTO BERNARD BRAULT, *La Presse*

Le vieux stade Jarry a terminé sa carrière de 41 ans dimanche, par la présentation de la finale des Internationaux de tennis du Canada. Mais il renaîtra pour devenir dès l'an prochain le centre du tennis au pays et le siège des grands tournois.

La métamorphose du stade Jarry débute

ANDRÉ PÉPIN

■ Le vieux stade Jarry refuse de mourir, après 41 ans d'une existence palpitante. Les Montréalais pourront désormais l'utiliser à longueur d'année. On démolira sous peu certaines installations, pour procéder à une grande toilette de 25 millions qui le transformera en temple du tennis, pour des tournois internationaux.

Les travaux qui débutent la semaine prochaine permettront en effet aux Montréalais de profiter des installations toute l'année, puisque plus de 60 000 heures seront offertes aux amateurs, sur huit courts intérieurs, un court central et 10 courts extérieurs, deux terrains de balle et un nouveau terrain de soccer, explique Pierre Lebreux, responsable pour la Ville. C'est une toute nouvelle vocation pour le « Vieux Jarry ».

Le stade du parc Jarry, on s'en souvient, a été le berceau de Nos Amours, les Expos. Ces derniers évoluent maintenant au Stade olympique, mais les souvenirs du parc demeurent immortels.

C'est le fameux programme de rénovation des infrastructures canadiennes qui permet au vieux stade d'occuper une place enviable parmi les grands circuits sportifs du monde. Les gouvernements fédéral et provincial consacrent chacun 8 millions, tandis que Montréal fournit le terrain, le personnel et l'entretien, plus une somme de 4 millions. Tennis Canada y investit également plus de 4 millions.

Le nouveau stade sera fin prêt pour l'Omnium Du Maurier de l'an prochain, indique M. Lebreux.

Le stade Jarry a été construit en 1954, puis agrandi en 1968, pour accueillir les Expos. Les pionniers du baseball, les « Coco Laboy » et cie, l'ont fait vibrer jusqu'en 1980, avant de le quitter pour le Stade olympique. Depuis 1980, le stade Jarry sert pour des tournois internationaux de tennis qui n'utilisent que 40 % de son potentiel, deux semaines par année. L'emplacement compte actuellement huit courts extérieurs, très peu utilisés en dehors des tournois. La réalisation du projet nécessite la démolition des gradins existants — en acier — et la rénovation de la partie en béton du stade. Un ensemble de nouveaux services permettront une meilleure utilisation.

Le nouveau stade ne sera pas couvert et son court central pourra accueillir 10 500 spectateurs. Les gradins permanents serviront également à l'aménagement d'aires de service, notamment des casse-croûte, et des boutiques d'articles de sport. La galerie de presse y sera aménagée.

Un immeuble imposant pouvant accueillir 1000 spectateurs sera aménagé pour les huit courts intérieurs. Un pavillon de 230 mètres carrés sera également construit pour offrir différents services aux usagers. Un stationnement de 600 places sera également aménagé.

L'ensemble du parc Jarry, desservi par le métro, compte déjà 1600 places de stationnement. En dehors des grands tournois qui peuvent attirer jusqu'à 10 000 personnes, l'achalandage devrait se situer à 1000 personnes par jour, estime-t-on à l'hôtel de ville.

La nouvelle architecture doit permettre de conserver une vue sur le mont Royal, pour les visiteurs et les résidants du secteur. Les partenaires dans le projet, les trois ordres de gouvernement et Tennis Canada, mettent la dernière main aux préparatifs pour que le budget global soit respecté.

Pas de remise en liberté pour un accusé de meurtre

Le juge estime que la violence exercée a dépassé « l'usage raisonnable de la force »

ÉRIC TROTTIER

■ Joey Massone n'a pu reprendre sa liberté hier au terme de son enquête sur cautionnement relativement à une tentative de meurtre survenue vendredi dans un appartement de la rue Viau, à Saint-Léonard.

Massone, 26 ans, est accusé d'avoir asséné quatre coups de couteau à la tête d'un Ukrainien de 27 ans, Maskim Bily. L'incident est survenu vers 5 h, le 28 juillet, à l'appartement de Massone. Bily se trouve depuis ce temps aux soins intensifs de l'hôpital Sacré-Coeur. Selon ses médecins, l'agresseur lui a sectionné une partie de la moelle épinière et la victime ne marchera plus jamais.

Hier, à l'enquête de Massone, le policier Claude Chayer, du district 54 de la CUM, est venu raconter au juge Jean-Pierre Bonin, de la Cour du Québec, comment Massone s'est rendu à la police, plus de cinq heures après avoir commis l'agression.

Selon Chayer, l'accusé a commencé par raconter que Bily était venu frapper à sa porte, en pleine nuit, prétextant une panne d'automobile et demandant s'il pouvait utiliser le téléphone. Massone l'aurait laissé entrer. Selon cette première version, Bily aurait soudain sorti une barre de fer pour voler Massone, qui s'est défendu. À un moment, a raconté l'accusé, il a perdu le contrôle, a « paranoïé » et a sorti le couteau.

Dans une deuxième version, Massone a raconté qu'il avait rencontré la victime la veille dans un bar, qu'il avait pris un verre avec lui et joué au vidéopoker. Bily lui aurait ensuite prêté 54 $; c'est pour les récupérer qu'il aurait par la suite suivi Massone jusque chez lui, où l'altercation a éclaté.

Dans les deux cas, l'accusé fait valoir qu'il se trouvait en état de légitime défense, mais le juge Bonin estime que la violence employée contre Bily « dépasse l'usage raisonnable de la force, et ce, même si l'accusé était en état de légitime défense ».

Le magistrat a donc refusé de remettre Massone en liberté en attendant son retour en cour, vendredi, alors que sera fixée la date de son enquête préliminaire.

L'EXPRESS DU MATIN

LA BOMBE, 50 ANS APRÈS

■ Le 6 août 1945 survenait l'un des événements les plus tragiques, sinon le plus tragique, de l'histoire de l'humanité : à 8 h 15, la première bombe atomique était larguée sur Hiroshima. Que s'est-il passé ce jour-là ? Pourquoi à Hiroshima ? Quelles ont été les conséquences au Japon, aux États-Unis et dans le monde ? Cinquante ans plus tard, le Réseau de l'information, la Radio AM et la Télévision de Radio-Canada commémorent cette tragédie. Une série de trois émissions sous le titre *La Bombe 50 ans après*. La première de ces trois émissions, *Hiroshima*, une enquête historique basée sur des documents jusqu'à récemment gardés secrets par le gouvernement américain, est présentée dimanche prochain à 19 h 30 (rediffusion le lundi à 11 h).

PRIX DOLLARD-MORIN

■ Le ministère des Affaires municipales rappelle à toutes les personnes qui oeuvrent bénévolement dans le domaine du loisir et du sport amateur, ainsi qu'à tous les organismes à but non lucratif, entreprises et municipalités qui soutiennent ces bénévoles, qu'ils ont jusqu'au 31 août prochain pour soumettre des candidatures au Prix du bénévolat en loisir Dollard-Morin.

VICTIMES DE LA ROUTE

■ Une collision frontale entre deux automobiles a fait deux morts et deux blessés vers 14 h hier, sur la route 138, à Sainte-Anne-de-la-Pérade, à 35 kilomètres au nord-est de Trois-Rivières. Selon la Sûreté du Québec, les victimes se trouvaient dans une voiture qui, pour une raison inconnue, aurait franchi la ligne médiane au moment où une autre voiture arrivait en sens inverse. Les deux personnes âgées dans la vingtaine qui se trouvaient dans le premier véhicule ont été tuées. Les secouristes ont dû utiliser des pinces de décarcération pour dégager les corps des débris. Deux occupants de l'autre automobile ont été blessés. La route 138 a été fermée pendant un certain temps et la circulation a été détournée sur l'autoroute 40.

AGRESSION ARMÉE

■ La police de la Communauté urbaine de Montréal est à la recherche d'un individu ayant commis une agression armée au coin des rues Henri-Julien et Rachel, vers 19 h le 19 juin dernier. Le suspect serait âgé de 28 ans, mesurerait 1 m 75 (5' 10") et pèserait 81 kg (180 lbs). Il aurait les cheveux châtains courts et s'exprimerait en français. Toute information à ce sujet peut être transmise au 280-2532 ou au 280-2232.

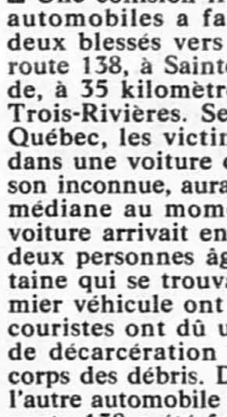

Litza Marie Sanon, 15 ans

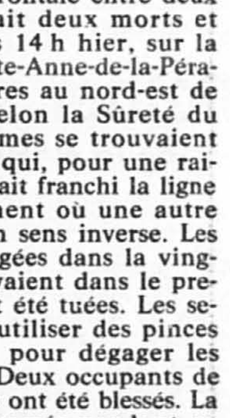

Wildrine Julien, 14 ans

ADOLESCENTES DISPARUES

■ Wildrine Julien, 14 ans, est disparue depuis le 9 juillet de son domicile du 2499 Rouen à Montréal. Mesurant 1 m 60 (5' 4") et pesant 45 kg (100 lbs), elle a les cheveux noirs et les yeux bruns. De race noire, elle s'exprime en français. Toute information à son sujet peut être transmise au 280-2652 ou au 280-2252.
Litza Marie Sanon, 15 ans, est disparue depuis le 9 juillet de son domicile du 12 792, rue Veillot à Montréal-Nord. Elle mesure 1 m 57 (5' 3"), elle pèse 50 kg (110 lbs) et, de race noire, elle s'exprime en français. Elle a les cheveux noirs et les yeux bruns. Toute information à son sujet peut être transmise au 280-2645 ou au 280-2245.

HEUREUX GAGNANTS DU SUPER 7

■ Le tirage du 21 juillet du Super 7 a rapporté quatre millions à un groupe de 17 personnes de Saint-Jean-sur-Richelieu, composé de Roger Saint-Martin, trois de ses enfants et 13 de ses employés. C'est le responsable du groupe, Michel Roy, qui a fait la découverte du gain, alors qu'il revenait d'une excursion de pêche. Il ne s'agit pas d'une histoire de pêche... !

ÉCONOMIES À LAVAL

■ L'administration municipale de Laval a réalisé des économies de 142 318 $ en frais d'électricité au cours de l'année 1994, grâce à la mise en place d'un programme de gestion des factures d'électricité. Cette initiative s'inscrit dans le cadre des mesures prises par Laval pour minimiser ses coûts de fonctionnement.

Visitez gratuitement l'exposition LEGO®
Courez la chance de gagner une année de cadeaux en jouets LEGO®
LEGO LE MONDE DES PIRATES
■ Exposition et activités LEGO® gratuites! Tous les jours dans le Hall touristique.
■ Renseignements : (514) 252-8687
■ Stationnement : 3200, rue Viau
duplo
Nom :
Prénom : Âge:
Adresse :
Ville :
Code postal : Tél.: ( )
Règlements disponibles à La Presse. Question : 5 x 272 ÷ 4 + 36 = ___ (Fac-similé fait à la main accepté)
Complétez et déposez au Hall touristique ou postez avant le 31 août 1995 à : Concours LEGO® LE MONDE DES PIRATES Case postale 11055, succ. centre-ville Montréal (Québec) H3C 4Z1
UN AUTRE ÉVÉNEMENT DU PARC OLYMPIQUE

Oka : le conseil de bande éloigne les médias

Presse Canadienne

■ Pour une deuxième fois en cinq jours, les journalistes qui essayaient, hier, d'obtenir sur place des informations auprès du conseil de bande de Kanesatake ont dû se plier aux ordres de Mohawks qui, tolérant mal leur présence, leur ont demandé vigoureusement de s'éloigner.

Hier en matinée, une dizaine de journalistes s'étaient attroupés devant l'édifice du conseil où une réunion devait se tenir dans la foulée de la crise de leadership qui secoue le grand chef Jerry Peltier.

Un appel anonyme logé, hier, par un homme aux bureaux de la Presse Canadienne à Montréal indiquait qu'il devait y avoir une réunion du conseil de bande de Kanesatake.

Un peu avant midi, au moment où des journalistes s'approchaient du véhicule-automobile de Jerry Peltier aperçu dans le stationnement du conseil de bande, M. Robert Gabriel, responsable de la sécurité à Kanesatake, les a invités à quitter l'endroit et à laisser travailler en paix les membres du conseil de bande.

Quelques heures plus tard M. Gabriel, qui est considéré comme étant le bras droit de Jerry Peltier, a accusé, dans un communiqué, certains médias de vouloir créer des tensions entre Mohawks en se rangeant du côté de gens opposés au chef Peltier, comme Roger Simon, Raymond Gabriel et son fils Allen Gabriel ainsi que Clarence Simon.

« Malgré ce que disent ces gens, fait valoir M. Gabriel, j'ai la conviction que la majorité des Mohawks de Kanesatake sont en faveur du leadership de M. Peltier où il a récolté la majorité des votes. »

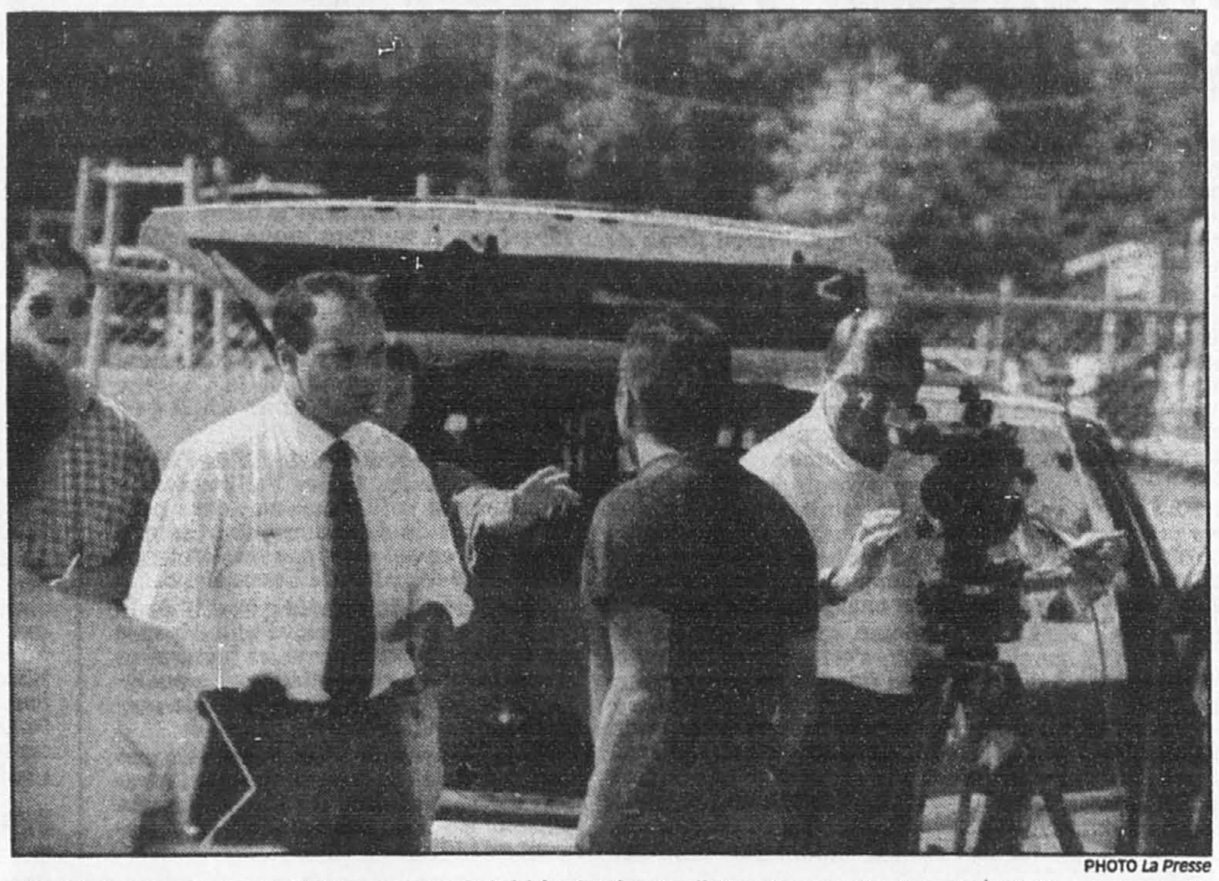

PHOTO *La Presse*

Des Mohawks de Kanesetake ont empêché hier les journalistes de s'approcher de l'édifice du conseil de bande. Le même scénario s'était produit vendredi (photo ci-dessus), alors que les journalistes avaient tenté de s'approcher des lieux où des Peacekeepers détruisaient des plans de marijuana.

Rappelons que M. Peltier avait obtenu seulement le tiers des votes, le reste étant dispersé entre les autres candidats, et que la moitié des résidants de Kanesatake s'étaient abstenus de voter.

La crédibilité du chef Peltier a été sérieusement secouée au cours des derniers jours. Certains Mohawks n'ont pas apprécié l'attitude passive adoptée à l'égard du problème de la culture de marijuana sur le territoire de Kanesatake. Ainsi le chef Peltier avait déclaré publiquement la semaine dernière qu'il n'était pas au courant de cette culture illégale alors que des femmes de la communauté assuraient qu'elles avaient alerté le conseil de bande à ce sujet.

En outre, selon le ministre de la Sécurité publique Serge Ménard, le chef Peltier n'a jamais retourné les appels téléphoniques logés par les dirigeants de la Sûreté du Québec (SQ) de sorte que M. Ménard a dû entreprendre un dialogue avec le chef Joe Norton de Kahnawake. Les discussions ont abouti à une opération conjointe de destruction de la marijuana, samedi, par une équipe formée de Mohawks de Kanesatake et de policiers de la SQ, opération à laquelle n'a pas participé Jerry Peltier.

Le rôle du chef

Le communiqué du conseil de bande stipule que l'opération policière de samedi était rapportée fidèlement au chef Peltier par M. Gabriel et qu'elle avait été précédée et suivie d'une rencontre dirigée par le grand chef lui-même.

Quoi qu'il en soit, lundi soir se tenait à Kanesatake un rassemblement d'une quarantaine de personnes pour discuter des événements de la fin de semaine.

Parmi elles, plusieurs femmes ont estimé que le chef Peltier a fermé les yeux sur les plantations de marijuana et a manqué d'exercer son autorité.

Vendredi dernier, les journalistes avaient été gardé à distance au moment où des peacekeepers de Kahnawake et d'Akwesasne accompagnés de Jerry Peltier, de Joe Norton et de Billy Two Rivers procédaient à la destruction de plants de marijuana. Même une fois l'opération complétée, des Mohawks empêchaient les représentants des médias d'aller vérifier par eux-mêmes l'ampleur du nettoyage effectué.

Le rapport du coroner sur la mort de Lemay sera publié le 16 août

Presse Canadienne

■ Le rapport du coroner Guy Gilbert sur la mort du caporal Marcel Lemay de la Sûreté du Québec, à Oka le 11 juillet 1990, sera finalement rendu public le 16 août.

Guy Gilbert

Le rapport contient 460 pages et comporte un cahier d'annexes de quelque 100 pages.

Avec ses 129 jours d'auditions, l'enquête du coroner Gilbert aura été la plus longue de l'histoire du Québec, détrônant celle tenue sur la mort du joueur de hockey John Kordic qui avait duré 33 jours.

Elle avait pris fin en novembre 1994.

Le coroner Gilbert n'a pas l'intention de tenir de conférence de presse à l'occasion de la sortie de son rapport d'enquête.

Peltier survivra, prédit un universitaire

« Dès le début, sa réputation n'était pas élevée »

Presse Canadienne

■ Le leadership de Jerry Peltier à la tête de la communauté mohawk de Kanesatake est contesté, mais certains observateurs croient qu'il va s'en sortir gagnant.

Par exemple, selon un professeur de science politique de l'université Concordia, Gerald Alfred, Jerry Peltier est un « politicien expérimenté ».

Il estime que M. Peltier survivra à la crise qui secoue actuellement son leadership dans la mesure où la faction dont il fait partie forme toujours la majorité du conseil de bande.

Des membres de la communauté lui reprochent d'avoir fermé les yeux sur la culture de marijuana à Kanesatake et d'avoir été absent des négociations tenues récemment entre les leaders autochtones, d'une part, et le gouvernement du Québec et la Sûreté du Québec, d'autre part, en vue de détruire des milliers de plants de mari.

PHOTO PC

Jerry Peltier

Jerry Peltier, âgé de 47 ans, est habituellement accessible aux médias, mais il a été impossible de le rejoindre au cours des derniers jours.

« Il existe plusieurs communautés différentes à travers le Canada où des leaders inefficaces sont en position d'autorité », a indiqué M. Alfred au cours d'une interview.

Lui-même faisant partie des Mohawks de Kahnawake, il ne croit pas que M. Peltier est toujours respecté par les membres de la communauté de Kanesatake.

« Mais ma perception est à l'effet que sa réputation dans la communauté n'était pas si élevée dès le début », dit-il.

M. Alfred ajoute cependant qu'il serait injuste de rejeter M. Peltier du revers de la main compte tenu qu'il a dû composer au cours des dernières années avec les séquelles de la crise d'Oka de 1990.

« Il pourrait au bout du compte avoir de bonnes idées. Et si l'occasion se présente, il pourrait faire de bonnes choses. Mais pour l'instant il n'a pas été capable de surmonter les obstacles qui ont barré sa route », a-t-il déclaré.

Les faveurs accordées aux délateurs : la seule limite, c'est la légalité

ÉRIC TROTTIER

■ Le gouvernement du Québec n'a pas de critères précis pour évaluer les « avantages » dont jouissent les délateurs comme le détenu Serge Quesnel, qui s'apprête à témoigner contre les Hells Angels.

« L'important, c'est que ça respecte la Loi », a expliqué hier à *La Presse* le substitut du Procureur général du Québec, Paul Monty, directeur des affaires criminelles au ministère de la Justice.

En 1992, le ministère de la Justice a émis une directive qui oblige les corps de police à faire signer un contrat à tous les délateurs. Dans ces contrats sont précisés la nature de la protection du délateur, son « salaire », ses nouvelles conditions de détention, etc.

Un « comité contrôleur » — formé de quatre représentants du ministère de la Justice, de la direction générale des services correctionnels, du ministère de la Sécurité publique et du corps policier concerné — doit négocier et approuver l'entente avec le délateur.

La légalité

La directive du ministère de la Justice stipule qu'un délateur est « une personne qui a commis une infraction ou a fait partie d'une organisation s'adonnant à des activités illégales et qui, moyennant certains *avantages*, accepte de témoigner pour la poursuite ».

Le règlement ne précise pas ce qu'est un « avantage » et, selon Me Monty, le seul critère valable est la légalité. « Les comités sont composés de gens qui doivent respecter la Loi. Ils ne peuvent commettre aucune illégalité », dit-il.

Des policiers voulant faire plaisir à leur « témoin » peuvent en faire trop, mais, ajoute l'avocat, s'ils ne respectent pas l'entente, ils peuvent alors être soumis à une enquête disciplinaire.

C'est d'ailleurs le cas des deux enquêteurs associés au dossier de Serge Quesnel, soupçonnés de lui avoir fait des faveurs. Quesnel est cet individu condamné pour meurtre ayant conclu un pacte avec la Sûreté du Québec pour témoigner contre des Hells, dont on voit la photo dans les journaux, ces jours-ci, supposément prises au quartier général de la SQ, avec, dans ses bras, une jolie jeune fille avec qui il aurait eu des relations sexuelles.

Un avocat controversé des Hells, Martin Tremblay, a rendu publiques ces photos pour miner la crédibilité du délateur et pour dénoncer la SQ qui, selon lui, n'a pas respecté les termes de l'entente conclue avec son délateur.

POLO RALPH LAUREN

RÉDUCTIONS SUPPLÉMENTAIRES

JUSQU'À 50% DE RABAIS

THE POLO STORE

1290, RUE SHERBROOKE OUEST
MONTRÉAL (QUÉBEC)
(514) 288-3988

2269840-030

Le Barreau a obtenu une injonction défendant à l'ex-avocat Yvon Descoteaux d'annoncer son « Club juridique »

Presse Canadienne

■ Le Barreau du Québec a récemment réussi à convaincre la Cour supérieure du Québec de la nécessité d'interdire à l'ex-avocat Yvon Descôteaux ainsi qu'au Club juridique qu'il a créé de faire de la publicité laissant croire qu'ils sont autorisés à exercer la profession d'avocat.

Dans un jugement rendu public mercredi dernier, à Laval, le juge André Forget précise que le but premier de l'injonction interlocutoire accordée ne vise pas à protéger le Barreau mais le public.

« Il n'y a pas de raison de tolérer que M. Descôteaux tente de tromper le public en usurpant un titre qui ne lui appartient d'aucune façon », écrit-il.

Le magistrat a cependant refusé d'inclure dans l'injonction le Groupe Québecor, propriétaire du *Journal de Montréal* , qui a publié les annonces publicitaires d'Yvon Descôteaux et du Club juridique à deux reprises en mai dernier.

« Rien ne laisse supposer que l'éditeur du *Journal de Montréal* ne se conformera pas à l'ordonnance d'injonction interlocutoire émise à l'encontre de M. Descôteaux et du Club juridique », fait valoir le juge.

Caractère diffamatoire

Le juge a en outre refusé de baser l'interdit de publication sur le caractère diffamatoire des annonces de M. Descôteaux, qui disent notamment :

« Devenez membre du Club juridique et poursuivez vous-même avec l'aide du club les avocats qui vous ont causé des dommages ou qui ont manqué à leur code de déontologie. »

Le juge estime que les justiciables ont le droit de critiquer les avocats et le Barreau.

« Inviter les victimes d'un comportement déviant à exercer leurs recours à l'encontre de ces avocats est un droit », signale le juge.

Pour lui, la fausseté tient dans la phrase suivante : « Un avocat ne peut poursuivre honnêtement un autre avocat ou le Barreau. »

Le juge estime qu'il ne lui revient pas d'interdire la publication de tout ce qui est erroné :

« Il faut faire confiance à l'intelligence du public et présumer que les lecteurs feront la part des choses. »

Au nom du Barreau du Québec, Me Patrick de Niverville avait rappelé au juge Forget que M. Descôteaux avait été radié du Barreau en 1990 pour avoir harcelé les membres d'une famille. Il l'avait été précédemment à trois reprises, pour deux périodes de trois mois et une de six mois.

Il a été condamné sous 47 chefs d'accusation d'avoir exercé illégalement la profession d'avocat. Cette condamnation a été maintenue en appel. D'autres accusations ont été déposées par la suite contre lui.

Menaces contre la laiterie Chalifoux : un homme de 48 ans sera accusé de tentatives d'extorsion

■ Un individu présumément à l'origine des menaces de contamination concernant les produits de la laiterie Chalifoux, à Sorel, a été arrêté hier vers 16h.

Selon la SQ, l'homme de 48 ans, originaire de Sorel, aurait proféré ces menaces à plusieurs reprises au cours des trois dernières semaines afin d'extorquer 75 000 $ à la compagnie concernée. Il aurait notamment avisé quatre chaînes de magasins locales de ses intentions avant d'indiquer à la laiterie les moyens à prendre afin de lui verser l'argent.

L'enquête a également permis d'établir que l'individu en question aurait tenté en janvier 1995 d'extorquer 25 000$ au marché Métro des Patriotes, à Sorel, en utilisant le même stratagème.

Le prévenu devrait comparaître aujourd'hui au palais de justice de Sorel afin de répondre à des accusations de tentatives d'extorsion.

REPORTAGE PUBLICITAIRE

La Rentrée

Un cahier éducation en deux sections à ne pas manquer aujourd'hui dans La Presse

De plus en plus de sociétés accordent aux couples gays les mêmes avantages qu'aux couples hétérosexuels

MARIE-CLAUDE LORTIE

■ Pendant que les gouvernements tergiversent, un nombre grandissant d'entreprises, d'associations et de syndicats mettent en place des politiques visant à donner aux couples homosexuels les mêmes avantages sociaux qu'aux couples hétérosexuels.

En annonçant lundi qu'elle allait maintenant accorder les mêmes droits à tous les conjoints de ses employés, la Banque de Montréal s'est ajoutée à une liste de plus en plus longue d'institutions canadiennes qui ont choisi, sans que cela ne leur coûte très cher, de devancer les gouvernements dans la reconnaissance concrète de l'égalité des homosexuels.

Parmi celles-ci, on retrouve notamment le géant de l'ordinateur, IBM Canada, qui fut une des premières entreprises privées à en faire l'annonce en octobre 1994. Puis vinrent entre autres Hydro-Ontario et la Banque Toronto Dominion, la première banque canadienne à adopter une telle politique. Le syndicat représentant les cols blancs de la Ville de Montréal et ceux de la Communauté urbaine de Montréal a aussi emboîté le pas, ainsi que la Société Radio-Canada, en avril dernier.

Dans le cas du Syndicat des fonctionnaires municipaux, qui gère le fonds de secours maladie et accident d'environ 6 500 travailleurs, la décision d'étendre les avantages sociaux aux conjoints du même sexe a été prise en juillet 1994, au moment de la négociation d'une nouvelle convention collective, entrée en vigueur le 1er décembre 1994.

Pas de hausse de coût

Selon les renseignements disponibles, cette décision n'a provoqué nulle part, pour le moment, une hausse des primes payées par l'employeur.

Les seules augmentations furent celles encaissées par les employés qui ont choisi, dépendant du plan auquel ils adhèrent, de changer leur couverture de célibataire pour une couverture familiale.

« Pour l'instant, il n'y a pas lieu d'augmenter la tarification. On verra au fil des années », affirme Daniel Roussel, au bureau des relations publiques de la compagnie d'assurance-vie Desjardins-Laurentienne, qui compte parmi ses clients des entreprises ayant choisi d'étendre leurs avantages sociaux aux couples gays.

« Nous, on aurait aimé qu'il y ait une loi, mais comme ça ne bougeait pas, on a décidé d'aller de l'avant. Ça ne coûte rien à la banque. La possibilité qu'un employé ait une famille est calculée au moment de l'embauche de toute façon », explique Suzanne Michaud, directrice des affaires publiques à la Banque de Montréal.

Le gouvernement fédéral a promis à maintes reprises de prendre une direction claire à cet égard en effectuant notamment des changements à la Loi canadienne sur les droits de la personne.

Des dissensions au sein du caucus libéral l'empêchent de bouger et, pour le moment, le gouvernement refuse d'accorder des avantages sociaux aux conjoints homosexuels de ses fonctionnaires et de reconnaître les couples gays dans le cadre de ses programmes sociaux comme les régimes de retraite.

En Ontario, le gouvernement Rae avait réussi à présenter un projet de loi en faveur des couples homosexuels, mais s'est heurté à un échec.

Menaces de poursuite

La décision de la Banque de Montréal de devancer les gouvernements est le fruit de discussions entamées par une ex-employée qui avait choisi de poursuivre la banque devant la Commission canadienne des droits de la personne. L'affaire est donc maintenant réglée.

« Je ne peux pas donner de chiffres précis sur les coûts ou le nombre d'employés qui en bénéficient », commente Brian Pearson, du bureau des ressources humaines à la banque Toronto Dominion, dont la politique existe depuis maintenant presque un an.

« Mais je peux dire que cette question est marginale », ajoute-t-il.

Au syndicat des cols blancs de la Ville de Montréal aussi, on refuse de dire combien d'employés ont profité de la nouvelle clause de la convention, parce qu'un des éléments importants de la politique est justement la protection de la confidentialité des renseignements, explique le président du syndicat, Georges Bazinet.

Toutefois, selon Denis Laporte, directeur du Centre communautaire des gays et lesbiennes de Montréal, il ne s'agirait que d'une dizaine de couples.

« Il ne faut pas s'attendre à ce qu'on se *garroche* », explique-t-il, ajoutant que la crainte de rendre leur orientation sexuelle publique, malgré toutes les protections prévues, demeure un élément dissuasif pour les gays.

Commentateur sportif atteint d'une balle à la tête

Presse Canadienne

OTTAWA

■ Un commentateur sportif de la station de télévision CJOH d'Ottawa, Brian Smith, a été blessé par balle hier soir.

Smith, 54 ans, un ancien joueur de la Ligue nationale de hockey, a été atteint d'un coup de feu à la tête. Il a été transporté à l'Hôpital civique d'Ottawa dans un état critique.

Le directeur des nouvelles de CJOH, Marc Keeping, a déclaré que Smith venait de terminer son émission. Il sortait de la station et se dirigeait vers le stationnement quand un homme a fait feu dans sa direction.

M. Keeping a déclaré qu'à sa connaissance, Smith n'avait reçu aucune menace. Selon lui, la police possède la description de l'assaillant.

Brian Smith est commentateur sportif à CJOH depuis septembre 1973. Il a joué dans la LNH avec les Kings de Los Angeles et les North Stars du Minnesota, à la fin des années 60.

PHOTO CHRISTIAN GUAY, *La Presse*

C'est dans cette ancienne imprimerie de la rue Fullum que les Archives et la Bibliothèque nationale du Québec cohabiteront.

La Bibiothèque et les Archives nationales déménageront ensemble, rue Fullum

JOCELYNE LEPAGE

■ Le gouvernement du Québec vient de faire l'acquisition au coût de 11 millions d'un édifice industriel qui servira à la conservation des livres de la Bibliothèque nationale et des documents des Archives nationales.

La superficie de cet édifice, une ancienne imprimerie située au 5750, rue Fullum et déjà protégée contre les incendies, répondrait aux besoins des deux organismes pour les 25 prochaines années.

D'ici là, le gouvernement compte louer les locaux excédentaires à l'entreprise privée.

Le premier ministre Jacques Parizeau a fait cette révélation hier à *La Presse*, alors qu'il dressait le bilan de ses réalisations à titre de ministre de la Culture et des Communications.

M. Parizeau a occupé ce poste pendant six mois et doit le confier à quelqu'un d'autre demain ou jeudi.

« Le problème de la Bibliothèque et des Archives n'est pas complètement réglé, a-t-il dit au cours d'une entrevue que l'on pourra lire dans nos pages culturelles. Mais, avec l'immeuble de la rue Fullum, le problème de la préservation est résolu. Il reste le problème de la diffusion des services au public. »

Bien des choses sont en cause, selon M. Parizeay, qui n'a pas pris de décision à ce sujet.

Pour contrer les rapts d'enfants: la vidéo

MATHIEU PERREAULT

■ Faites filmer votre enfant sur vidéo, au cas où il ferait une fugue ou serait enlevé.

C'est le nouveau service qu'offre la chaîne de clubs vidéo Blockbuster en collaboration avec Enfants-Retour, un organisme qui aide les parents à retrouver leurs enfants disparus.

Depuis cinq ans, 900 000 enfants ont été filmés chez Blockbuster aux États-Unis et 10 000 depuis 1992 au Canada anglais. Le lancement au Québec de ce service gratuit destiné aux enfants de moins de 12 ans coïncide avec l'ouverture officielle des magasins à Montréal et à Hull. La participation de Blockbuster n'est évidemment pas totalement désintéressée.

En 1994, plus de 8 500 enfants sont disparus au Québec, dont plus des trois quarts lors d'une fugue. Au Canada, sur plus de 51 000 enfants disparus en 1994, 530 n'étaient toujours revenus à la fin de l'année.

« Un enregistrement vidéo est le document le mieux adapté aux médias visuels, dont l'aide est précieuse en cas de disparition d'enfants », explique Mme Mabyn Armstrong, d'Enfants-Retour.

Durant l'opération, qui dure quelques minutes, un employé posera quelques questions à l'enfant. Il suffit de se présenter avec une bande vidéo chez Blockbuster avant le 31 août.

À ceux qui se demandent si une telle précaution n'est pas exagérée (aucun des enfants déjà filmés par Blockbuster n'a été enlevé), on peut toujours faire valoir que les parents auront ainsi un souvenir vidéo de leur enfant, semblable aux photos avec le Père Noël chez Eaton . . .

Les danseuses nues rappellent ses promesses à Mike Harris

Presse Canadienne

TORONTO

■ La position du gouvernement ontarien sur la danse aux tables avec attouchements ne respecte pas une promesse électorale qui aurait pour effet de bannir ce type d'activité des clubs de danseuses, soutiennent certains.

Selon le vice-président d'un regroupement du secteur du strip-tease (Association for Burlesque Entertainers), Michael Goldberg, les autorités en place se servent d'un jugement récent qui permet aux clients de toucher les danseuses nues comme prétexte pour ne pas agir dans ce dossier.

« C'est honteux de voir que le gouvernement n'a toujours rien fait. Habituellement, ils attendent qu'une tragédie se produise avant de faire quoi que ce soit », a-t-il dit.

Les danseuses nues soutiennent que la danse avec attouchements (en anglais « lap dancing ») ouvre la porte à la légalisation de l'agression sexuelle, étant donné que les propriétaires de ces clubs permettent à leurs clients de caresser les danseuses aux tables et même d'avoir des relations sexuelles avec elles dans des isoloirs.

« Il existe un risque de transmission de maladies » et d'autres formes d'agressions, a dit M. Goldberg, ajoutant qu'une danseuse s'est plainte du fait qu'elle s'était fait mordre les mamelons par un client récemment.

« Et quand elle s'est plainte à son patron, elle a été congédiée », a-t-il expliqué.

Un porte-parole du procureur général a déclaré que rien ne pouvait être entrepris tant que les procédures judiciaires n'étaient pas terminées. Ce dossier sera porté devant la Cour d'appel de l'Ontario le 18 septembre.

MINOLTA GARANTIE 1 AN CANADIENNE

PROMOTIONS D'ÉTÉ

Freedom Action Zoom 11
. Appareil compact
. Mise au point automatique
. Auto zoom 35-60mm
. Système de réduction de l'effet des yeux rouges
. Motorisé
14,99

Cassette 8mm
. 8mm vidéo
. P6-120 DS emballage de 2

Cassette T-120
. Cassette vidéo T-120 VHS
. emballage de 3

AGRANDISSEMENT 8 X 10 GRATUIT
AVEC DÉVELOPPEMENT 24 OU 36 POSES PROCÉDÉ C-41. NE S'APPLIQUE PAS SUR FILM À DÉVELOPPEMENT INCLUS.

1,49

VISITEZ LA SUCCURSALE PRÈS DE CHEZ VOUS:

POUR LES VRAIES COULEURS SUR VOS PHOTOS, CONSULTEZ UN EXPERT

MONTRÉAL
• Carrefour Lapointe 642-3050
• Centre Commercial Domaine 259-7757
• Gare Centrale 866-6556
• Place Dupuis 499-1695
• 1240, rue Peel 875-5077

Brossard Mail Champlain 465-3316
Châteauguay 100, St-Jean-Baptiste 691-8533
Dollard-des-Ormeaux 3343-B boul. des Sources 421-1616
Joliette 404, St-Viateur 759-6956

Laprairie 840, boul. Tashereau 659-0911
Laval (Ste-Dorothée) 239, boul. Samson 689-4642
Repentigny Place Repentigny 654-5000
St-Bruno Promenades St-Bruno 441-9910
St-Eustache Place St-Eustache 473-3181

St-Hyacinthe Place Casavant 774-9438
St-Jean-sur-Richelieu Les Halles de St-Jean 348-0812
St-Hubert Complexe Cousineau 676-5333
Valleyfield 311, Victoria 373-2777
Centre Commercial 377-1777
Vaudreuil-Dorion 100 boul. Harwood 424-3686

Aussi présents dans les régions suivantes:
Cowansville, Granby, Hudson, Lachute, La Malbaie, La Pocatière, La Sarre, Louiseville, Magog, Maniwaki, Mont-Laurier, Montmagny, Rimouski, Rivière-du-Loup, Rouyn-Noranda, Ste-Agathe-des-Monts, St-Jovite, Sept-Iles, Shawinigan, Sherbrooke, Trois-Pistoles, Trois-Rivières, Val d'Or
• Nouveau-Brunswick: Caraquet

Photo service 1 heure
CAMERA EXPERT
Prix en vigueur jusqu'au 31 août 1995

La super vente de fin d'été
Du 3 au 12 août 1995
Notre plus grande vente estivale.
Voyez aussi nos spéciaux sur les embarcations
50 % SUR TOUS LES VÊTEMENTS
Royal Robbins
Woolrich
The North Face
Mont-Bell
Sierra Designs
chlorophylle
GRANDEUR NATURE
L'AVENTURIER
Demandez le catalogue gratuit à votre boutique L'Aventurier
Montréal : 1604, St-Denis, 849-4100 (métro Berri-UQAM)
Laval : Centre Décor 440, 3912, Aut. 440 O., 681-8030
Québec : 710, Bouvier, # 135, 624-9088 ▪ Chicoutimi : 250, Racine Est, 545-2251

Saint-Charles-Borromée servira de projet-pilote

MARIE-FRANCE LÉGER

■ Avant de décider s'il faut rénover ou déménager l'hôpital Saint-Charles-Borromée, la Régie régionale de Montréal-Centre étudiera les initiatives de l'établissement envers les patients autonomes intellectuellement pour les appliquer ensuite au réseau.

Au moment où le conseiller spécial du ministère, Jean-Pierre Allard, décide de donner une autre chance à l'établissement, montré du doigt pour les mauvais traitements infligés à des bénéficiaires, on apprend que l'hôpital a obtenu le feu vert de la Régie pour mettre sur pied le projet Propulsion, un projet résidentiel impliquant 15 bénéficiaires de Saint-Charles.

Ces jeunes, lourdement handicapés physiquement, mais autonomes mentalement, vivront en appartement à partir du mois de septembre.

Ils paieront leur loyer et profiteront des soins adaptés à leur condition via le Centre de réadaptation Constance Lethbridge.

À même le budget

Ce projet a été financé à même le budget de fonctionnement de 21 millions de l'établissement qui vient de diminuer son nombre de lits.

« C'est un projet-pilote. J'espère que ça peut donner de bons résultats », a expliqué le directeur du conseil d'administration, Me Michel Blouin.

La Fondation Lise T., de son côté, croit que le rapport Allard contient des suggestions trop tièdes qui ne servent qu'à temporiser.

Mme Hélène Rumak juge notamment inutile la nomination d'un protecteur de l'usager.

« Ça ne servira qu'à gaspiller de l'argent. Il y avait déjà quelqu'un qui recevait les plaintes mais qu'est-ce que ça a donné ? », a-t-elle fait remarquer.

Elle admet du même souffle que les membres du conseil d'administration ont démontré à leur réunion de lundi soir une volonté d'agir qui augure bien pour l'avenir.

Les administrateurs ont d'ailleurs demandé à la direction générale de leur fournir un calendrier précis pour les rapports de contrôle de la qualité des soins.

« Pour la première fois, le conseil d'administration n'a pas mis en doute tous les abus et les mauvais soins dont ont été victimes les bénéficiaires », a repris Mme Rumak.

L'hôpital Saint-Charles-Borromée reçoit aujourd'hui moins de 200 patients lourdement handicapés, autant des jeunes que des personnes âgées.

Plusieurs d'entre eux ont subi de la violence physique et verbale de la part de certains employés.

Dans plusieurs cas, la qualité des soins laissait à désirer.

Cri d'alarme

La Fondation Lise T. a lancé un cri d'alarme au sujet de cette situation qui a débouché cet hiver sur la nomination d'un conseiller spécial par le ministère, Jean-Pierre Allard.

Il a émis une dizaine de recommandations la semaine dernière, prévoyant notamment une plus grande responsabilisation du conseil d'administration, une réorganisation administrative et la surveillance étroite de la qualité des soins par un protecteur de l'usager.

Pour Renée O'dwyer, de la Régie régionale de Montréal-Centre, Saint-Charles est un « maillon » dans toute la planification des services aux personnes handicapées au Québec.

Tout le monde reconnaît, dit-elle, que certains bénéficiaires peuvent profiter d'un milieu de vie hors des institutions.

« Saint-Charles a conçu ce projet. Après, cette ressource sera ouverte à tous. Y aura-il seulement des jeunes handicapés ou des personnes âgées ? C'est loin d'être évident, cette réponse-là. Il y a un effort à faire dans les ressources intermédaires », a-t-elle constaté.

Le conseiller, Jean-Pierre Allard, avait pour mandat de vérifier le fonctionnement de Saint-Charles et il a décidé de donner une chance au coureur.

Selon Mme O'dwyer, il faut en conclure que « tout n'est pas mauvais à Saint-Charles ».

Plusieurs scénarios sont encore étudiés à la Régie quant à l'avenir de l'établissement. Le projet de rénovation d'une douzaine de millions (il a baissé de 13,5 millions à 12 millions)est suspendu tant que la Régie régionale n'aura pas examiné toutes les autres alternatives.

L'établissement pourrait donc encore déménager. À ce sujet, Renée O'dwyer n'a pas voulu indiquer si la Régie mettait complètement entre parenthèses la proposition de l'hôpital Jacques-Viger, suggérant d'intégrer les services de Saint-Charles.

« Il faut regarder l'ensemble de nos projets d'immobilisation. Ce n'est pas le seul », a répliqué Mme O'dwyer.

PHOTO JEAN GOUPIL, *LA PRESSE*

Appelez Lise

Lise Delfosse, une résidante de l'Île-des-Soeurs, a décidé de prendre les grands moyens pour se trouver un emploi en brandissant cette affiche hier devant les automobilistes circulant sur la rue University.

Aidbus en grève le 8 août

MATHIEU PERREAULT

■ À partir du 8 août, une grève pourrait paralyser Aidbus, une des trois plus importantes compagnies de transport adapté pour personnes handicapées.

Une audience publique du Conseil des services essentiels a lieu aujourd'hui pour déterminer quels seront les services assurés si la grève des 21 employés du syndicat affilié à la FTQ est déclenchée.

La compagnie privée Aidbus dessert une dizaine d'hôpitaux de la région métropolitaine, dont Maisonneuve-Rosemont et Notre-Dame. Elle dispose d'un parc de 16 minibus et emploie 30 personnes. « Nous faisons environ 100 voyages par jour », indique le directeur, M. François Vinet.

En comparaison, Médicar et Transport médical du Grand Montréal, deux autres importantes compagnies de transport adapté, possèdent respectivement 14 et 25 minibus.

« Les salaires sont le principal point en litige », explique M. Vinet. Selon lui, plusieurs propositions patronales ont été déposées depuis le 8 mars, date d'échéance de la convention collective.

« Nous avons fait certaines concessions, mais la distance reste grande entre les parties. Il ne faut pas oublier que nous oeuvrons dans le secteur de la santé, qui a subi des compressions importantes. » Quant au syndicat, personne n'a pu être joint par *La Presse*.

Les usagers s'inquiètent des répercussions de la grève. « Ce n'est déjà pas le Pérou en fait de transport adapté, alors toute diminution du service à Montréal est inacceptable », déplore M. Micheal Watkins, de l'Office des personnes handicapées.

Du côté des autres compagnies de transport adapté, on assure qu'on pourra pallier la baisse des activités d'Aidbus.

« On l'a déjà fait lors d'une autre grève en 1992 », indique M. Jean Loyer de la compagnie Trans-aid, qui dispose de huit minibus. « À mon avis, les problèmes devraient être moins importants étant donné que les hôpitaux ont des activités réduites pendant l'été. »

Faites vite, ce solde prend fin dimanche !

VENTE MAINTENANT OU JAMAIS

Vente maintenant ou jamais [*« vent' mint'nan ou jamè »*] • Expression très populaire. Événement-solde de courte durée (à peine cinq jours !) vous donnant une ultime chance de profiter de réductions de 50 % à 70 % sur les prix courants d'un assortiment sans pareil de vêtements et d'accessoires mode haut de gamme, pour femmes et pour hommes. Des occasions spectaculaires, dont voici un aperçu...

POUR HOMMES

COMPLETS - 289 $
ÉTAIENT DE 595 $ À 895 $

VESTES DE GOLF - 39 $
ÉTAIENT 135 $

TRICOTS - 59 $
ÉTAIENT DE 125 $ À 195 $

CRAVATES - 39 $
ÉTAIENT DE 80 $ À 100 $

CRAVATES GUCCI - 59 $
ÉTAIENT 125 $
(RUE SHERBROOKE SEULEMENT)

POUR FEMMES

ROBES - 99 $
ÉTAIENT DE 225 $ À 425 $

VESTES POUR FEMMES DE LA COLLECTION DONNA KARAN - 499 $
ÉTAIENT DE 1 395 $ À 1 895 $

TAILLEURS - 169 $
ÉTAIENT 375 $

IMPERS ET VESTES D'EXTÉRIEUR
DE 99 $ À 199 $
ÉTAIENT DE 285 $ À 425 $

ROBES DKNY - 189 $
ÉTAIENT DE 395 $ À 495 $

CHOIX DE TRICOTS ÉPISODE - 59 $
ÉTAIENT DE 125 $ À 170 $

HAUTS CK CALVIN KLEIN - 9 $
ÉTAIENT 42 $

VESTES DU STUDIO HOLT RENFREW - 147 $
ÉTAIENT 295 $

ACCESSOIRES MODE

CEINTURES GRIFFÉES OU SIGNÉES COLLECTION HOLT RENFREW
DE 19 $ À 69 $
ÉTAIENT DE 38 $ À 140 $

CHAPEAUX DE PAILLE
DE 12 $ À 35 $
ÉTAIENT DE 25 $ À 75 $

ACCESSOIRES DE COIFFURE
DE 4 $ À 19 $
ÉTAIENT DE 8 $ À 38 $

COLLANTS FINS GRIFFÉS
DE 5,50 $ À 9 $
ÉTAIENT DE 11,50 $ À 19 $

CHEMISES DE NUIT ET PEIGNOIRS EN SOIE
DE 59 $ À 89 $
ÉTAIENT DE 165 $ À 250 $

RÉDUCTIONS DE 50 % ET DE 70 %... CHOIX D'ARTICLES DE LA BOUTIQUE HOLT RENFREW, DE SPORTSWEAR COUTURE ET D'ACCESSOIRES, PORTANT LES ÉTIQUETTES LES PLUS PRESTIGIEUSES. RUE SHERBROOKE SEULEMENT.

RÉDUCTIONS JUSQU'À 60 %... OCCASIONS FABULEUSES AU RAYON DES FOURRURES BIRGER CHRISTENSEN, RUE SHERBROOKE SEULEMENT. DES EXEMPLES ?

MANTEAUX SEPT-HUITIÈME EN ZIBELINE DU CANADA – 14 000 $
ÉTAIENT 35 000 $

MANTEAUX DE CUIR DOUBLÉS DE FOURRURE – 899 $
ÉTAIENT 1 850 $

Articles choisis seulement.

HOLT RENFREW

Rue Sherbrooke, angle de la Montagne • Centre Rockland • Fairview, Pointe-Claire • *Renseignements : 842-5111*

Calmez vos nerfs !

et tapez-vous un dix-huit

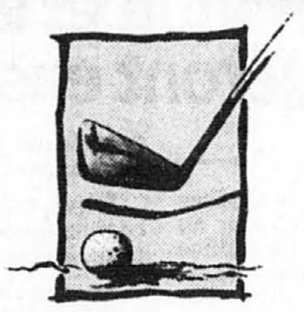

Rien de mieux que la montagne et le plein air pour se refaire une santé ! Randonnée pédestre, vélo de montagne, natation, golf...Cet été offrez-vous la vie de château, au pied du Mont Sainte-Anne, pour aussi peu que **59,50 $***

* Prix par personne, par nuit, occupation double avec petit déjeuner. Golf non-inclus. Quantité limitée de chambres. Service inclus. Taxes en sus. Valide jusqu'au 15 novembre 1995.

CHÂTEAU MONT SAINTE-ANNE
HÔTEL DE VILLÉGIATURE
CENTRE DE CONGRÈS

500, BOUL. BEAU-PRÉ
BEAUPRÉ (QUÉBEC)
1-800-463-4467
ou contactez votre agent de voyage

PUBLICITÉ

LA CALVITIE

Nouvelles techniques de traitement chirurgical

Dr David Seager

Le Dr David Seager est un médecin qui voue un intérêt particulier aux problèmes capillaires. Il vient de déménager son cabinet de transplantation capillaire dans une nouvelle clinique spécialisée dans le traitement chirurgical de la calvitie à Scarborough. Le traitement chirurgical de la calvitie peut se faire par deux opérations mineures, la réduction de l'alopécie et la transplantation capillaire.

Pour la réduction de l'alopécie, l'opération consiste à exciser une partie dénudée du cuir chevelu puis à recoudre les bords du vide ainsi créé. La superficie totale de la calvitie est ainsi réduite par rapprochement des parties chevelues. Quant à la transplantation capilaire, elle consiste à prélever des parties chevelues à l'arrière et sur les côtés de la tête (où la calvitie est rare) et à les transplanter dans une partie dénudée, où les cheveux du patient pousseront ensuite normalement et couvriront ainsi la calvitie.

L'ensemble de l'opération se fait habituellement en 2 ou 3 séances, à intervalles de 2 à 6 mois. La technique est efficace parce que chaque follicule pileux est programmé génétiquement pour cesser de fonctionner à un certain âge. Les cheveux à l'arrière de la tête, qui poussent habituellement toute la vie, vivront aussi longtemps dans la région où ils ont été transplantés (habituellement à l'avant) que s'ils étaient demeurés à l'arrière de la tête. On peut ainsi couvrir de grandes portions dénudées avec les propres cheveux du patient, des cheveux qui restent naturels et qui peuvent être lavés, teints, frisés ou coiffés comme on le désire.

Particulièrement efficaces et sans danger, les traitements se font pendant que le patient est confortablement assis dans un bureau. La récupération est minime et la quasi-totalité des patients peuvent retourner au travail le lendemain. Les nouvelles méthodes d'anesthésie locale mises au point sont pratiquement sans douleur et l'inconfort postopératoire est habituellement minime. Avec les techniques modernes, comme les mini-greffes et les micro-greffes (où l'on transplante de un à trois cheveux à la fois), on réussit généralement à masquer même la naissance des cheveux, la partie la plus évidente dans une transplantation.

Ces nouvelles techniques permettent à un plus grand nombre de personnes de profiter des bienfaits de la transplantation. Le Dr Seager mentionne que plusieurs femmes sont aussi de bonnes candidates à une transplantation. Jusqu'à récemment, les transplantations se faisaient uniquement avec des greffons standards de 4 mm de diamètre, ce qui donnait souvent un résultat à l'allure poupée Barbie ou brosse à dents. Avec les nouvelles techniques, l'effet est beaucoup plus naturel. L'opération n'est pas couverte par la RAMQ mais elle est abordable.

Le Dr Seager a obtenu son diplôme en médecine à Londres (Angleterre) et a poursuivi sa formation en transplantation capillaire à Montréal, Oklahoma, Toronto et en Australie.

Vous pourrez rencontrer nos consultants (sur rendez-vous seulement) à Montréal les

18,19 et 20 août.

Pour une consultation gratuite à l'hôtel Delta, communiquez sans frais avec notre bureau au ***(416) 287-3733*** *ou* ***1-800-668-6662.***

THE SEAGER HAIR TRANSPLANT CLINIC

Situé à The Court au Centenary Health Centre, Scarborough, Ontario

WZ289060

PHOTO CHRISTIAN GUAY, *La Presse*

La Ville s'est engagée à réorganiser l'intersection de la rue Notre-Dame afin de prévoir une voie de virage pour les camions qui emprunteront Pie-IX vers le sud.

Les camions auront accès au port par le boulevard Pie-IX

CLAUDE-V. MARSOLAIS

■ La Ville de Montréal et l'administration du Port de Montréal entreprendront dans les prochaines semaines des travaux de réaménagement à l'intersection de la rue Notre-Dame et du boulevard Pie-IX afin de permettre l'accès des quais du port aux gros camions.

Le coût des travaux, estimé à un million, sera assumé à parts égales par les deux administrations. Ils devraient être terminés avant l'hiver.

La Ville s'est engagée à réorganiser l'intersection de la rue Notre-Dame afin de prévoir une voie de virage pour les camions qui emprunteront Pie-IX vers le sud. De plus, elle procédera à l'abaissement du niveau de la chaussée d'une profondeur de deux pieds sous le viaduc ferroviaire.

De son côté, l'administration du Port de Montréal va procéder au rehaussement de la structure ferroviaire et construire une voie de contournement temporaire durant la période des travaux.

Selon le directeur du Port de Montréal, M. Dominic Taddeo, les travaux s'inscrivent dans la consolidation des activités portuaires alors que le transport maritime des marchandises par conteneurs prend de l'expansion.

D'après lui, les résultats pour les six premiers mois de l'année indiquent une baisse de 40 000 tonnes sur la même période en 1994, ce qui est encourageant étant donné que les activités du port ont été paralysées par une grève à la fin de l'hiver.

Pendant la durée des travaux qui débuteront fin août, l'entrée des camions sera détournée par les rues Viau ou Bonsecours.

Une fois les travaux terminés, la Ville de Montréal songe à condamner l'entrée du port par la rue Bonsecours, une réclamation longtemps souhaitée par les promoteurs du projet immobilier Faubourg-Québec.

Frustré, un homme armé cherche à intimider son ex-patron

■ Un ex-employé, armé d'un pistolet de calibre .38, a fait irruption tôt hier dans la résidence de son ancien patron, située à Saint-Pierre, obligeant la section technique de la police de la CUM à intervenir.

Vers 6 h 30, les citoyens de la 4e avenue, à l'angle de la rue Saint-Jacques, ont été réveillés par l'arrivée des policiers.

L'individu qui venait de perdre son emploi la semaine dernière à cause, dit-on, de son agressivité envers les clients du bar où il travaillait, était accompagné d'une autre personne au moment de l'incident.

Après avoir défoncé la porte de la résidence, la personne armée a engagé une discussion avec le patron qui était en compagnie de deux amis. Le ton est monté et une bagarre a éclaté entre les cinq hommes. Le patron a réussi à s'enfuir de la maison.

Des coups de feu ont été tirés mais personne n'a été blessé. La police a procédé à l'arrestation de l'ex-employé qui sera peut-être accusé de possession d'arme.

ANTICOSTI • NATASHQUAN
C'EST BEAU EN BATEAU !

CROISIÈRES NORDIK

Lauréat National
DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE 1995

Réservations, dépliant gratuit ou renseignements au :
1 800 692.8002
Rivière-au-Renard • Anticosti • Havre-Saint-Pierre • Natashquan en passant par Baie-Johan-Beetz
Le dimanche : aller-retour Rivière-au-Renard • Anticosti

Cet été, c'est encore
PLUS BEAU...
au Manoir du Lac-Delage!
RÉSERVATIONS : 1-800-463-2841

Évasion Estivale
• la chambre pour une nuit
• le repas du soir et le petit déjeuner
• l'accès aux activités: voile, planche à voile, pédalo, mini-golf, tennis, bicyclette, piscines intérieure et extérieure
À compter de 82$ p. pers. occ. double. Taxes et service en sus
Forfaits de 2, 3 ou 5 nuits disponibles

W.H. PERRON
PÉPINIÈRE ET ARTISANAT
NOUS SOMMES OUVERTS LE LUNDI 7 AOÛT
LE SOLDE DÉBUTE LE 2 AOÛT 1995

LIQUIDATION D'ÉTÉ
DE 10 À 50%
DE RABAIS SUR TOUT!

LIQUIDATION D'ARTICLES DE JARDIN!

OUTILS DE JARDINAGE
Au choix : râteau, houe et déplantoir. Avec poignée profilée. Prix cour. 4,44 chacun
33% DE RABAIS SOLDE 2,96$ chacun

AGENOUILLOIR
Mousse de polystyrène durable et rigide. Avec poignée. 40 x 20 cm. Prix cour. 2,33 chacun
19% DE RABAIS SOLDE 1,88$ chacun

BASSETS ET ÉPAGNEUILS
Ces gentils compagnons donneront une jolie note à votre jardin!
16 cm DE HAUT
Prix cour. 7,88
1/2 PRIX SOLDE 3,94$ chacun
25 cm DE HAUT
Prix cour. 14,88
1/2 PRIX SOLDE 7,44$ chacun

MANGEOIRE de céramique peinte
19 cm de haut x 12 cm de diam. Prix cour. 9,88 chacune
20% DE RABAIS SOLDE 7,88$ chacune

MANGEOIRES AVEC PIQUET DE 60 cm
En résine ou en terre cuite. Choix de 4 modèles. Prix cour. 12,88 chacune
54% DE RABAIS SOLDE 5,88$ chacune

MANGEOIRES TUBULAIRES
Finition patinée, 24 cm de haut. 2 modèles. Prix cour. 26,88 chac.
26% DE RABAIS SOLDE 19,88$ chacune

VASTE CHOIX DE GANTS DE JARDINAGE
Choix de modèles et de tailles pour hommes et femmes. Prix cour. 1,47 à 4,44/paire
25% DE RABAIS À PARTIR DE 97¢ paire

GNOME POUR LE JARDIN
40 cm de haut. Une très jolie note pour tout jardin. Prix cour. 18,88 chacun
33% DE RABAIS SOLDE 12,55$ chacun

GENOUILLÈRES
Résistantes pour le jardinage et les travaux d'entretien. Prix cour. 9,88 la paire
20% DE RABAIS SOLDE 7,88$ la paire

EN QUANTITÉS LIMITÉES!
ARTICLES D'ARTISANAT!

BOUGIES SÉLECTIONNÉES
Bougies effilées ou grosses chandelles dans une variété de couleurs. Prix cour. 89¢ à 8,99 chacune
1/2 PRIX À PARTIR DE 44¢ chac

CHANDELIERS SÉLECTIONNÉS
Décorez-en votre maison ou offrez-les en cadeaux. Prix cour. 3,49 à 18,99 chacun
25% DE RABAIS À PARTIR DE 2,62$ chacun

ÉTAGÈRES DE BOIS SÉLECTIONNÉES
Prêtes à être décorées... à la peinture ou au crayon pour aller avec le décor de vos pièces. Longueurs de 27, 30, 60 ou 76 cm. Prix cour. 9,97 à 24,97 chac.
33% PRIX À PARTIR DE 4,98$ chacune

CORDE POUR MACRAMÉ
CORDE NATTÉE de 6 mm
Prix cour. 7,49 la bobine de 45 m
40% DE RABAIS SOLDE 4,48$ la bobine
CORDE TORSADÉE de 6 mm
Prix cour. 9,99 la bobine de 91 m
40% DE RABAIS SOLDE 5,98$ la bobine

CACHE-POTS TRESSÉS
Choix de modèles et de tailles. Prix cour. 99 à 19,99 chacun
33% DE RABAIS À PARTIR DE 66¢ chac

TAPISSERIES SUR CANEVAS
Choix de tapisseries sur canevas au point de croix ou au petit point. Production interrompue. Tailles et motifs assortis. Prix cour. à partir de 9,95 chacune
33% DE RABAIS À PARTIR DE 6,63$ chacun

PEINTURE AVEC BRILLANTS FACILE À UTILISER
Peinture liquide avec brillants. S'applique au pinceau sur la plupart des surfaces. Plus de 25 couleurs. Prix cour. 4,39 le pot
1/2 PRIX SOLDE 2,18$ le pot

POCHOIRS DE PRODUCTION INTERROMPUE
Choix de motifs réguliers ou de motifs pour bordure. Prix cour. 1,49 à 4,89 chacun
40% DE RABAIS À PARTIR DE 88¢ chac

TISSU ADHÉSIF
Peut être utilisé sur le bois ou sur le plastique. 45 cm x 1,37 m. Prix cour. 5,49 le rouleau
40% DE RABAIS SOLDE 3,28$ le rouleau

LIQUIDATION D'ENGRAIS

ENGRAIS POUR PELOUSE SI-VERT MD ORGANIQUE
6-2-0. Prix cour. 19,88 le sac de 16 kg
1/2 PRIX SOLDE 9,94$ le sac

ENGRAIS POUR JARDIN FER PLUS MD 4-8-12
Prix cour. 12,88 le sac de 18 kg
1/2 PRIX SOLDE 6,44$ le sac

ENGRAIS À GAZON PLANT PROD MD 35-5-10
Engrais pour pelouse facile à utiliser. Prix cour. 9,88 le sac de 2 kg
1/2 PRIX SOLDE 4,94$ le sac

ENGRAIS ET HERBICIDE LIQUIDE FER PLUS MD
6-2-4. Prix cour. 9,98 le sac de 18 kg
1/2 PRIX SOLDE 4,88$ le sac

ENGRAIS RX MD 15-30-15 TOUT USAGE
Prix cour. 5,88 le sac de 680 g
1/2 PRIX SOLDE 2,94$ le sac

DÉTRUISEZ LES VERS BLANCS!
DÉBUT AOÛT EST LE MEILLEUR MOMENT POUR DÉTRUIRE LES VERS BLANCS

DESTRUCTEUR DE FOURMIS ET VERS BLANCS
Détruit les fourmis, les vers blancs et autres insectes vivant dans le sol. 500 ml. Prix cour. 14,88
33% DE RABAIS SOLDE 9,88$ la bouteille
À APPLIQUER DÈS MAINTENANT!

HEURES D'OUVERTURE
Du lundi au vendredi de 9 h à 21 h. Samedi, dimanche et jours fériés de 9 h à 18 h.
Sauf indication contraire, le solde se termine le 9 août 1995.

NOUS PRÉPARONS ET PRODUISONS NOS CIRCULAIRES AVEC GRANDS SOINS. DES ERREURS PEUVENT CEPENDANT SE GLISSER DANS LES DESCRIPTIONS, LES ILLUSTRATIONS OU LES PRIX. DANS LE CAS D'UNE ERREUR DE PRIX, L'ARTICLE SERA VENDU À SON PRIX VÉRITABLE. NOUS NOUS RÉSERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITÉS. LE SOLDE SE LIMITE AUX MARCHANDISES EN MAGASIN. CERTAINS ARTICLES NE SONT PAS OFFERTS À NOTRE SUCCURSALE DE BOUCHERVILLE.

GATINEAU
25, chemin de la Savane
BOUCHERVILLE
1451, rue Ampère
LAVAL
2900, boul. Labelle
Au coin de l'aut. 440 et du boul. Labelle
ANJOU
7550, rue Béclard
En face du Club Price

JOURS DE RÉDUCTION POUR LE TROISIÈME ÂGE
Du lundi au vendredi seulement. Chaque personne du troisième âge se présentant avec une carte de membre d'une association pour personnes âgées ou un papier d'identité certifiant son âge aura droit à un rabais de 5 % sur tout article de W.H. Perron. La carte doit être présentée avant que l'achat ne soit enregistré à la caisse.

Vente ski folie

Place Bonaventure

Dès aujourd'hui! Jusqu'au 6 août

3000

paires de skis alpins à

99,99

pour adulte

ELAN DYNAMIC SKIS KÄSTLE ROSSIGNOL HEAD ATOMIC

2500

paires de bâtons de ski à

9,99

pour adulte

ATOMIC

Profitez de la présence des stations de ski Tremblant, Mont Orford, Mont Sutton, Bromont pour acheter vos billets à rabais dès maintenant !

Place Bonaventure 397-2222

Place Bonaventure

sports experts®

Il faudrait être fou pour manquer ça !

6000 paires de **skis alpins**

à partir de **49,99**

ROSSIGNOL ELAN KASTLE DYNAMIC FISCHER SALOMON HEAD ATOMIC K2

5000 paires de **bottes de ski alpin**

à partir de **29,99**

ROSSIGNOL SALOMON Raichle LANGE NORDICA

1500 paires de **lunettes de ski**

à **14,99**

bollé

500 ensembles de **ski alpin**

Skis SDX4
Fixations Tyrolia
540 pour adulte **124,99**
Prix courant: 249,99$

TYROLIA

300 paires de **bottes de ski alpin**

Nordica NFX
pour adulte à **64,99**
Prix courant: 129,99$

NORDICA

200 paires de **bottes de ski alpin**

Nordica N127
pour junior à **29,99**
Prix courant: 69,99$

NORDICA

30 paires de **fixations**

Salomon
997 EXP à **99,99**
Prix courant: 229,99$

SALOMON

30 paires de **skis alpins**

Speed
Machine GS et
Pure Machine SL à **349,99**
Prix courant: 549,99$

KASTLE

250 **planches à neige**

Jusqu'à **60%** de rabais

HEAVY TOOLS SNOWBOARDS C2 Apocalypse K2 KU NITRO Kemper ROSSIGNOL

Vêtements d'hiver et de planche à neige

Jusqu'à **80%** de rabais

sunice Joff DESCENTE Columbia Schneider QUIKSILVER

Jusqu'à épuisement des stocks. Toutes les ventes sont finales, aucun échange, aucun remboursement.

MasterCard Interac VISA

HEURES D'OUVERTURES:

2 août: 8h00 à 21h00
3 août: 8h00 à 21h00
4 août: 8h00 à 21h00
5 août: 8h00 à 17h00
6 août: 8h00 à 17h00

entrée gratuite

Chute mortelle d'un guide de montagne à Sutton

Presse Canadienne

SUTTON

■ Un guide expérimenté est mort à la suite d'une chute en descendant le mont Sutton à pied, vendredi dernier vers 20 h. Il a trébuché et s'est frappé la tête contre un rocher.

La victime, Braydon Mitchell, âgé de 33 ans, a succombé des suites de ses blessures.

« Le moral est bas dans l'équipe du parc, a dit hier Daniel Martin, coordonnateur du parc Sutton. C'est évident que ça ébranle. »

Le guide patrouilleur descendait la piste sous le télésiège numéro cinq, quand il a perdu pied pour se fracasser la tête contre un rocher. Le coup aurait été fatal. Il a ensuite déboulé sur une distance de plus de 25 mètres, heurtant d'autres roches sur son passage.« Braydon allait chercher des visiteurs en bas, a dit Daniel Martin. Il les remontait au refuge 840 pour passer la nuit. »

« Ce gars-là était mon plus expérimenté. Il connaissait le mont Sutton comme le fond de sa poche.

« Le mont Sutton était sa vie, a-t-il précisé. Braydon a fait beaucoup ici pour la nature et pour les gens de la nature. »

POUR FAIRE CONNAISSANCE... TOUT SIMPLEMENT

Trait d'union

SIMPLE ET GRATUIT

Composez le 285-7111 pour placer votre annonce gratuitement sous la rubrique de votre choix:
- femme cherche homme
- homme cherche femme
- femme cherche femme
- homme cherche homme
- divertissements, voyages...

L'heure de tombée pour les annonces paraissant dans "Trait d'union" est le mercredi à 17 h.

Nous vous donnerons un numéro de boîte vocale et un code d'accès confidentiel.
Pour enregistrer votre annonce vocale gratuitement vous n'aurez qu'à composer le 761-7111.
Votre code d'accès et votre boîte vocale sont nécessaires pour enregistrer votre annonce.

ANNONCE GRATUITE TOUS LES JEUDIS ET SAMEDIS DANS La Presse

Pour laisser un message dans une autre boîte vocale ou pour écouter vos messages dans votre boîte vocale, des frais de 1,79 $ la minute seront portés à votre compte de téléphone.

Ce service est offert 24 heures sur 24 dans les régions dont l'indicatif est le 514.

Vous devez être âgé(e) de 18 ans et plus.

La Presse se réserve le droit de refuser toute annonce non conforme aux normes qu'elle applique quant au contenu des annonces publiées dans cette section.

"Trait d'union" s'adresse seulement aux particuliers. Les commerces, services et clubs de rencontres ne sont pas acceptés dans cette section.

Pour plus de renseignements sur l'utilisation de la messagerie vocale VOX-TEL, utilisez gratuitement la ligne interactive en composant le (514) 761-7111

B0189-421-7

À bas l'herbe à poux!

Depuis hier, dans la CUM, cette plante est illégale

MARC CASSIVI

PHOTO LUC-SIMON PERRAULT, *La Presse*

Zara Bennett et Louise Godin arrachent des plants d'herbe à poux sur le terrain de l'ancienne gare de triage du Canadien Pacifique, à Outremont.

■ L'Ambrosia artemisiifolia horripile Louise Godin. Déjà, en promenant son chien, cette résidante d'Outremont arrachait l'herbe à poux de son quartier avant qu'on ne lui confie cet été le dossier de l'éradication de cette « mauvaise herbe » dans sa municipalité.

« Depuis un mois, avec des groupes d'employés, je sillonne la ville pour repérer les endroits où il y a de l'herbe à poux. Nous avons avisé les résidants qu'à partir du 1er août, ils contreviendraient à l'article 7.03 du règlement 90 de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) s'il y avait toujours de l'herbe à poux sur leur terrain », a expliqué hier Mme Godin.

Depuis hier, tous les terrains du territoire de la CUM doivent être exempts d'herbe à poux en fleurs, sous peine d'une amende qui varie de 100 $ à 500 000 $, en raison de la hauteur du plant ainsi que de la densité et de la superficie de la colonie.

Selon Normand Tison, officier de liaison au service de l'environnement de la Communauté urbaine, des étudiants employés par la CUM ont commencé l'inspection des terrains des municipalités au mois de juin et ont ensuite délivré des avis aux propriétaires.

« Pendant les deux prochaines semaines, ils procéderont à une nouvelle tournée des terrains. Au fur et à mesure, des inspecteurs du service de l'environnement enverront par huissier des constats d'infraction aux contrevenants », a indiqué M. Tison.

Une fois le constat émis, les contrevenants ont 30 jours pour acquitter la somme réclamée par la CUM. Ils peuvent contester l'amende et les frais.

En 1994, sur 1 745 terrains repérés, 40 poursuites avaient été entamées, représentant des amendes moyennes de 1 300 $. En 1993, il y avait eu 80 poursuites intentées contre des compagnies et des particuliers. Jamais une municipalité de la CUM n'a cependant été poursuivie pour l'entretien de ses terrains.

« Les municipalités collaborent énormément », constate Normand Tison.

D'ailleurs, cette année, chaque municipalité de la Communauté urbaine de Montréal a proposé au service de l'environnemnt un plan d'action pour contrer le fléau de l'herbe à poux. Mais certains continuent d'ignorer la réglementation, comme en témoigne l'importante étendue d'herbe à poux identifiée sur le terrain de l'ancienne gare de triage du Canadien Pacifique. La découverte a été faite par Louise Godin et Zara Bennett, une étudiante francophile d'Oakwood, en Ohio, qui arrache des plants à Outremont cet été dans le cadre d'un programme d'échange et qui, paradoxalement . . . est allergique à l'herbe à poux !

L'herbe à poux, aussi connue sous les noms latins d'Ambrosia artemisiifolia et d'Ambrosia trifida, fleurit au mois d'août en libérant des milliards de grains de pollen responsables du rhume des foins. Environ 10 p. cent de la population est allergique au pollen qui s'échappe des petites fleurs vertes, regroupées en forme d'épi, qui poussent au bout des tiges poilues de cette plante annuelle.

À ne pas confondre avec l'herbe à puce, dont le contact avec la peau provoque des démangeaisons cutanées et qui est rare sur l'île de Montréal. L'herbe à poux, elle, pousse aux endroits propices aux mauvaises herbes, ses graines ayant une capacité de survie dans le sol d'environ 40 ans. Pour s'en débarrasser, le plus simple reste de l'arracher, avant qu'ait lieu la floraison. On peut aussi prévenir sa reproduction en tondant uniformément et régulièrement son gazon.

Plus de 100 kg de pollen d'herbe à poux — dont environ 10 p. cent provient de l'extérieur — envahissent chaque année l'île de Montréal. En 1992, les allergies causées par l'herbe à poux (caractérisées par des irritations des yeux, du nez et de la gorge, une congestion des sinus, de la toux et des éternuements) ont coûté 49 millions en soins de santé et en traitements au Québec.

Un recours collectif de 800 millions a d'ailleurs été intenté l'été dernier contre 23 municipalités de la CUM pour la période 1991-1992 au nom des quelque 200 000 personnes souffrant d'allergies causées par l'herbe à poux sur le territoire de la CUM. Le montant du recours collectif a été augmenté à 1,6 milliard à la fin du mois d'avril dernier, pour également englober les années 1993 et 1994.

Malgré l'interdiction, l'herbe à poux se retrouve en grande quantité sur le territoire de la Ville de Montréal, notamment sur la rue Camilien-Houde.

La Presse a même découvert quelques plants hier sur un terrain vague . . . juste en face de l'hôtel de ville du maire Bourque !

L'orage d'hier soir a surtout frappé au nord de Montréal

■ Les municipalités de la Rive-Nord sont les principales victimes de l'orage qui s'est abattu hier en début de soirée sur la région métropolitaine.

Au dire de Renel Lagacé, météorologue d'Environnement Canada à Dorval, ces intempéries emmenées par l'arrivée d'un front froid auront frappé particulièrement « fort » dans des municipalités comme Lachute et Mirabel.

Hydro-Québec rapportait d'ailleurs en début de soirée que près de 15 000 résidants de la Rive-Nord étaient privés d'électricité. Six lignes de distribution ont été rendues inopérantes par des branches arrachées. L'embrasement d'un transformateur situé sur la rue Principale, à Lachute, a également plongé plusieurs résidants dans le noir.

La société d'État, qui a mobilisé une vingtaine d'équipes pour corriger tous ces problèmes, se disait confiante hier que le service aux usagers serait rétabli au cours de la soirée.

Dans l'île de Montréal, on ne rapportait par opposition aucun problème avec le réseau d'électricité, même si les traditionnelles chutes de branches et d'arbres ont également causé quelques ennuis.

Un arbre s'est notamment abattu sur la chaussée, rue Jeanne-Mance, au sud de la rue Lafontaine, endommageant un véhicule. Un autre est tombé sur un bâtiment situé au 2312, rue Centre. Il a été coupé par les pompiers du Service des incendies de la Ville de Montréal, qui ont reçu l'aide des employés de la voirie.

Des femmes de Calgary dénoncent la mort violente de trois d'entre elles

Presse Canadienne

CALGARY

■ Trois femmes de Calgary ont connu une mort violente en cinq jours. La société ferme souvent l'oeil sur ces agressions tant qu'elles ne font pas les gros titres, dénonce Janet Wager, qui travaille au programme de prévention de la violence familiale au YWCA de Calgary.

La violence faite aux femmes connaît souvent une escalade parce que, trop fréquemment, les juges ne donnent qu'une tape sur la main des hommes qui battent leur épouse, déplore Arlene Chapman, coordonnatrice de refuges pour femmes battues en Alberta. Elle évoque le cas d'un juge de l'Alberta qui a récemment rejeté les accusations qui pesaient contre un homme qui avait battu sa femme alors qu'il était ivre.

« Il y a beaucoup de signaux et beaucoup de violence avant que l'on en arrive à cette extrémité (la mort). C'est une augmentation progressive. »

Les femmes sont agressées en moyenne 35 fois par leur mari ou leur compagnon avant d'aller voir la police, indiquent les statistiques.

À Calgary, Janice Morrison, 39 ans, avait obtenu une injonction contre un homme deux semaines seulement avant d'être tuée par balles au sortir du travail, vendredi dernier. Son mari a été accusé de meurtre au premier degré.

Joanne Kotyk, 49 ans, a été tuée lundi, vraisemblablement étranglée. Son ex-conjoint a été accusé de meurtre après une présumée tentative de suicide.

Et Kimberly Cahoon, 28 ans, s'est fait tirer dessus jeudi lors d'une dispute que la police a qualifié de querelle de ménage. Un homme a été accusé de meurtre au second degré.

Il existe pourtant des signes révélateurs de la violence conjugale, par exemple la jalousie excessive et injustifiée, la violence verbale et un caractère emporté.

De plus, les conjoints violents tendent à isoler leur victime de ses amis et de sa famille. Ils essaient aussi de contrôler le budget et les activités de leur conjointe, notamment en surveillant les appels téléphoniques et le compteur de la voiture, ainsi qu'en limitant ses visites à la famille et aux amis.

Ils peuvent aussi briser des objets appartenant à leur compagne et blesser, ou menacer de blesser, ses animaux.

Les spécialistes considèrent que le contrôle peut s'exercer de bien d'autres façons et conseillent à quiconque se sent menacé de contacter un refuge ou un autre organisme d'aide aux femmes dans le besoin.

CHEZ Red Lobster MC

PLUS ON EST DE FOUS PLUS ON S'AMUSE

Que vous préfériez votre homard grillé, gratiné, assorti de crevettes, en duo avec un steak, en pâtes, en sauce ou tout simplement à la nage, vous trouverez chez Red Lobster un plat de homard ou de fruits de mer exactement à votre goût.

Profitez donc de cette promotion folle, folle, folle pour venir nous serrer la pince en famille ou avec vos amis. Mais faites vite! Tout comme notre été, cette délicieuse folie ne sera bientôt qu'un beau souvenir.

Red Lobster MC

TRANSFORME UNE SORTIE EN UN FESTIN

Restaurants en ville et en banlieue

CRTC AVIS PUBLIC Canada

Avis public CRTC 1995-114. Les décrets C.P. 1995-1105 et 1995-1106 exigent que, dès leur entrée en vigueur, le CRTC lance un appel de demandes. Le CRTC lance donc par la présente un appel de demandes de licences d'exploitation de nouvelles entreprises de distribution de services par SRD et de nouvelles entreprises de programmation de télévision à la carte par SRD de langue anglaise et de langue française. Par conséquent, les demandes doivent être déposées auprès du Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ont.) K1A 0N2, au plus tard le 25 août 1995. Le texte complet de cet avis est disponible en communiquant avec la salle d'examen du CRTC au (819) 997-2429 et au bureau du CRTC à Montréal (514) 283-6607, Vancouver (604) 666-2111, Winnipeg (204) 983-6306, Halifax (902) 426-7997.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

W2270589

Après les seins, les mâchoires !

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD

■ Après les remous qu'a engendrés l'affaire des implants mammaires, une autre histoire refait surface aux États-Unis et au Canada, concernant cette fois des implants sur la mâchoire.

Depuis la fin de semaine dernière, des avis ont été publiés dans différents journaux canadiens et américains dans le but de retracer des patients ayant déjà reçu des implants dans l'articulation temporo-mandibulaire, le joint du maxillaire inférieur.

Au nom de ces patients, trois firmes d'avocats américaines préparent un recours collectif de 30 millions US contre le Methodist Hospital, de Houston au Texas, qui a soutenu les recherches ayant conduit au développement de l'implant temporo-mandibulaire, le produit controversé.

Cet implant fabriqué avec du proplast (matériau composé d'une matière plastique, le teflon), a été retiré des marchés canadien et américain depuis 1990 à cause des effets négatifs qu'il entraînait chez plusieurs patients.

« Après l'opération, certains se sont plaints de douleurs intenses dans la région de l'articulation, a expliqué le docteur Daniel Forget, président de l'Association québécoise des spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale. Après quelque temps, le proplast se désintégrait et les particules causaient de l'infection et une augmentation de la douleur. »

Risques de méningite et de céphalite

Logé sur l'os temporal (celui qui forme les parties latérales et inférieures du crâne), l'implant sert à remplacer le joint de l'articulation. À cause de sa proximité avec la boîte crânienne et donc le cerveau, il peut mener, dans des situations extrêmes, à la méningite ou l'encéphalite, par exemple.

« Il faut savoir que ce sont des cas plutôt graves et donc très rares, a ajouté le Dr Forget, qui n'a jamais pratiqué cette opération. Dans les années 1980, les États-Unis se sont lancés dans cette forme de traitement plutôt agressif. Du côté du Québec, il semblerait que les chirurgiens aient eu du flair : ils ont privilégié d'autres formes de traitement, disons plus douces. »

Il est impossible de connaître avec exactitude le nombre de patients nord-américains ayant reçu cet implant. Vitek, la compagnie qui produisait les implants, a fait faillite en 1990 et son président — et concepteur du produit — Charles Homsy, semble être désormais établi en Suisse.

« Nous n'avons plus accès à aucun des documents de la compagnie depuis qu'elle a fait faillite, a expliqué Blair Hahn, un des avocats américains travaillant sur cette affaire. Il est donc impossible de dire exactement combien de personnes ont reçu l'implant mais nous estimons qu'elles sont 4000 aux États-Unis et au Canada. »

Au Collège royal des chirurgiens dentistes de l'Ontario — l'équivalent de l'Ordre des dentistes au Québec — le Dr Donald McFarlane estime à 3000 le nombre de Nord-Américains à qui on a posé un implant temporo-mandibulaire, environ 300 d'entre eux vivant au Canada. « En Ontario, nous avons émis un avis à tous nos spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale leur demandant de faire un suivi particulier auprès de ces patients. »

Pas très populaire au Québec

Selon plusieurs chirurgiens interrogés par *La Presse*, l'implant temporo-mandibulaire n'a jamais été très populaire auprès des spécialistes québécois qui privilégiaient d'autres types d'approche (la greffe par exemple). « En plus, explique le Dr William Donohue, la Régie de l'assurance-maladie du Québec ne donnait presque rien aux spécialistes pour ce type d'intervention, ce qui n'a pas augmenté sa popularité. »

Le processus enclenché par les avocats américains suivra plusieurs étapes au bout desquelles, s'ils ont gain de cause, le Methodist Hospital devra payer le montant requis. Les avocats prétendent que l'hôpital où Charles Homsy effectuait ses recherches, est responsable des actes de son ex-employé, selon la loi du Texas.

L'avis publié dans les journaux s'adresse à « quiconque ayant subi, entre janvier 1972 et mai 1994, une opération chirurgicale au Canada et aux États-Unis au cours de laquelle un implant, produit d'implant ou dispositif contenant du proplast a été posé dans le but de corriger ou de soigner un trouble de l'articulation temporo-mandibulaire, ainsi que les ayant-droits (conjoint ou héritiers) de la personne ayant reçu l'implant. »

Les gens peuvent obtenir de plus amples informations en composant le 1-800-514-7007 ou en écrivant à Proplast TMJ Class Action Settlement, P.O. Box 2, Cromwell, Connecticut, 064160-0002, USA.

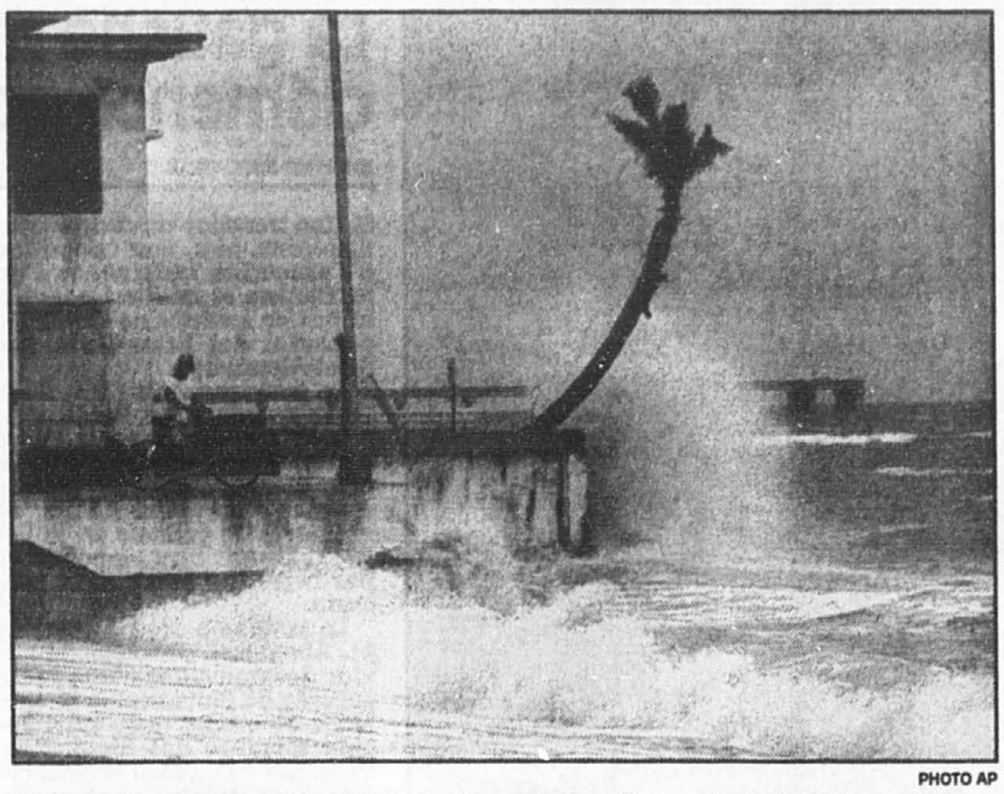

PHOTO AP

Un homme solitaire contemplait hier les vagues à Hollywood, en Floride, où l'ouragan Erin était annoncé.

Vols vers Miami suspendus

MARC THIBODEAU

■ Les personnes qui doivent s'envoler aujourd'hui vers Miami seraient bien avisées de contacter leur transporteur aérien avant de se rendre à l'aéroport.

Plusieurs compagnies ont en effet été obligées de suspendre leurs vols à destination et en partance de cette populaire ville de la côte est américaine, en raison des perturbations climatologiques causées par l'arrivée de l'ouragan Erin.

C'est le cas en particulier d'American Airlines, qui a décidé hier d'annuler son seul vol direct entre Montréal et Miami. Cette décision s'applique également au vol prévu aujourd'hui, a noté George Szuster, superviseur des réservations et des ventes pour les vols intérieurs et internationaux.

M. Szuster a précisé que sa compagnie avait pris soin de laisser « le moins d'avions possible » à l'aéroport de Miami, carrément fermé en début d'après-midi hier, afin que la flotte ne soit pas endommagée par les intempéries.

Air Canada, pour sa part, s'est vue dans l'obligation d'annuler deux vols aller-retour Miami-Toronto. Le vol direct entre Montréal et Miami n'a cependant pas été touché hier, en raison de son heure de départ matinale, a indiqué le porte-parole, Kym Robertson.

Mme Robertson a ajouté qu'aucune décision n'avait encore été prise quant au vol direct de ce matin, et a invité en conséquence les usagers à confirmer leur départ avant de se rendre à l'aéroport.

Elle a assuré par ailleurs que tous les passagers dont le vol est reporté partiraient sur un autre vol dès que possible.

Au dire de Renel Lagacé, météorologue à Environnement Canada, l'ouragan à l'origine de ces chambardements se trouvait hier vers 18 h au-dessus de l'Atlantique, à près de 200 kilomètres de Vero Beach et progressait vers la côte floridienne à une vitesse d'environ 20 kilomètres à l'heure.

Selon M. Lagacé, Erin ne devait pas passer directement au-dessus de Miami, mais allait s'y faire sentir avec vigueur en soirée et au cours de la nuit.

Les éléments devraient ensuite se calmer un tantinet puisque, note le spécialiste, l'arrivée de l'ouragan sur la terre ferme le prive de sa source d'humidité — l'océan — et l'expose à la friction du sol, qui favorise la dissipation d'énergie.

L'ouragan devrait, malgré tout, continuer sa marche destructrice et arriver dans le nord-ouest de la Floride jeudi.

Découvrez l'Orient
au beau milieu de votre jardin.

Au hasard de votre promenade, au détour d'un bosquet,
se dessinera un pavillon insolite entouré d'arbustes inusités... vous vous retrouverez
tout à coup en Orient! Au milieu de nos jardins chinois et japonais, vous serez envoutés
par la beauté du décor de ces paysages lointains. Si, comme le dit le proverbe,
"Est sage celui qui connait les autres", orientez-vous alors vers le Jardin Botanique.

Le Jardin Botanique, tous les jours, de 9h à 18h, jusqu'à 20h en été. Information: 872-1400

**À voir absolument, Bombyx Mori: les merveilles de la soie,
une exposition exceptionnelle, en cours jusqu'au 9 octobre 1995.**

JARDIN BOTANIQUE
DE MONTRÉAL

Une beauté qui pousse au rêve

Ville de Montréal

MATELAS BONHEUR

PROMOTIONS ESTIVALES

1 PAS DE TPS! PAS DE TVQ!

2 LIVRAISON GRATUITE!

3 BASE DE LIT GRATUITE!*

MEILLEURS PRIX GARANTIS

* Ces offres ne sont valables qu'à l'achat d'un ensemble

PERFECT SLEEPER EXTRA FERME
ENSEMBLE DOUBLE 599 $ | ENSEMBLE GRAND 699 $ | ENSEMBLE TRÈS GRAND 949 $
ENSEMBLE SIMPLE 479 $ Serta

POSTUREPEDIC EXTRA FERME
ENSEMBLE DOUBLE 499 $ | ENSEMBLE GRAND 599 $ | ENSEMBLE TRÈS GRAND 839 $
ENSEMBLE SIMPLE 399 $ Sealy

ENCHANTED NIGHTS
ENSEMBLE DOUBLE 399 $ | ENSEMBLE GRAND 499 $
ENSEMBLE SIMPLE 349 $ Sealy

SERTA-PEDIC
ENSEMBLE DOUBLE 369 $ | ENSEMBLE GRAND 449 $
ENSEMBLE SIMPLE 299 $ Serta

ORTHOPÉDIQUE DE LUXE
ENSEMBLE DOUBLE 299 $ | ENSEMBLE GRAND 349 $
ENSEMBLE SIMPLE 249 $

ORTHOPÉDIQUE
ENSEMBLE DOUBLE 219 $
ENSEMBLE SIMPLE 169 $

Sealy Posturepedic™ | Serta PERFECT SLEEPER Nous fabriquons le meilleur matelas au monde.
LES MATELAS PEUVENT ÊTRE ACHETÉS SÉPARÉMENT
30 Nuits CONFORT GARANTI (DÉTAILS EN MAGASIN)

OUVERT LE DIMANCHE

HEURES D'OUVERTURE
DU LUNDI AU MERCREDI, DE 10 H À 18 H
JEUDI ET VENDREDI, DE 10 H À 21 H
SAMEDI, DE 9 H À 17 H
DIMANCHE, DE 12 H À 17 H

1440, rue Fleury Est, MONTRÉAL • 388-9077
2071, avenue Victoria, SAINT-LAMBERT • 923-4321
64, boul. St-Jean-Baptiste, CHÂTEAUGUAY • 691-4240
5870, boul. Métropolitain Est, SORTIE LACORDAIRE • 251-5300
665, boul. des Laurentides, SAINT-ANTOINE • 1 800 701-7366
1958, boul. Le Corbusier, LAVAL • 687-7880
15 634, boul. Gouin Ouest, PIERREFONDS • 620-7155
5201, rue Sherbrooke Ouest, Westmount-N.D.G., VENDÔME • 369-1860
1744, rue Dollard, LASALLE • 595-5356
5164, avenue du Parc (près rue Laurier), MONTRÉAL • 278-4527
30, Grande-Côte, ROSEMÈRE (Boisbriand) sortie 19, aut. 15 • 437-7366

PHOTO LUC SIMON-PERREAULT, *La Presse*

Une trentaine de personnes ont manifesté, hier, devant le consulat des États-Unis à Montréal, leur opposition à l'exécution imminente du journaliste et militant noir Moumia Abu-Jamal, qui doit mourir par injection le 17 août prochain, aux États-Unis.

La gauche réclame la clémence pour Abu-Jamal

DENIS ARCAND

■ Une trentaine de citoyens ont manifesté, hier, leur opposition à l'exécution imminente d'un journaliste et militant noir par la justice américaine devant le consulat des États-Unis, rue Saint-Alexandre.

Le gouverneur de l'État de la Pennsylvanie, Tom Ridge, a signé le 1er juin dernier l'acte d'exécution de Moumia Abu-Jamal, 41 ans, condamné pour le meurtre d'un policier blanc de Philadelphie commis en juillet 1982. Il doit être empoisonné par injection le 17 août prochain.

La condamnation à mort de M. Abu-Jamal, directeur du service des nouvelles d'une radio engagée de Philadelphie au moment du crime, mais aussi ancien membre des Black Panthers, laisse l'opinion américaine assez indifférente. En revanche, elle provoque de l'indignation en Europe.

Le ministre des Affaires étrangères et un ancien président de l'Allemagne, Klaus Kinkel et Richard von Weizsaecker, le Parlement de Strasbourg, des organisations de gauche, des écrivains et des intellectuels ont demandé un nouveau procès.

Les sympathisants montréalais de M. Abu-Jamal ont souligné hier les « nombreuses irrégularités » rapportées par les médias lors du procès. « Je suis contre la peine de mort en général, mais dans ce cas-ci, c'est clair que cet homme-là est innocent », a opiné Nicolas Lefebvre-Legault, qui est également actif au Comité des sans-emploi de Montréal-Centre.

Dans un tract rédigé en anglais seulement, les organisateurs ont rappelé que le juge qui a condamné Abu-Jamal, Albert Sabo, a condamné à mort plus de personnes — 31, dont 29 Noirs — que tout autre juge aux États-Unis.

Faits Troublants

Ils auraient aussi pu rappeler d'autres faits troublants de cette condamnation : l'analyse balistique a conclu que le policier avait été tué avec des balles de 44 mm, alors qu'Abu-Jamal était propriétaire d'un 38 mm ; quatre témoins, qui assurent avoir vu un homme noir beaucoup plus corpulent qu'Abu-Jamal quitter les lieux du crime, n'ont jamais été entendus ; des employés de l'hôpital où Abu-Jamal a été admis ont témoigné qu'il avait avoué le meurtre, mais un policier qui l'escortait a écrit dans son rapport que « le nègre de sexe masculin n'a fait aucune déclaration » (ce policier, était « en vacances » lors du procès et la défense n'est pas parvenue à le faire témoigner) ; 10 des 12 jurés du procès d'Abu-Jamal étaient blancs, tandis que 40 p. cent des habitants de Philadelphie sont noirs ; les principaux témoins à charge, une prostituée et un chauffeur de taxi, avaient tous deux des ennuis avec la justice et ont pu négocier leur témoignage.

M. Lefebvre-Legault croit que la manifestation d'hier — et une autre prévue pour le dimanche 13 août — peuvent avoir un impact dans la mesure où elles s'ajoutent à d'autres, ailleurs au monde. « Ça peut peut-être finir par faire honte aux Américains », espère-t-il.

« Par ailleurs, ici, il y a le Reform Party qui fait des pieds et des mains pour amener la Chambre des Communes à débattre du retour de la peine de mort au Canada, a-t-il souligné. Des manifestations comme celle d'hier sont importantes parce qu'elles transmettent aussi un message aux politiciens canadiens. »

Les manifestants de toujours

On notait parmi les manifestants certains visages habituels, qui sont de toutes les causes imaginables à Montréal. Par exemple, Richard Saint-Pierre, dont l'assiduité militante presque légendaire a déjà fait qu'on l'a décrit comme un « manifestant professionnel ».

M. Saint-Pierre a montré sa maîtrise de la rime et de la scansion — dans les deux langues officielles — avec divers slogans inspirés, notamment : « Non, Abu-Jamal n'est pas le coupable, c'est l'impérialisme qui est responsable ! » ou encore « Cops kill a Black and then they go free, that's what the rich call democracy ! ».

Un autre manifestant, Grant Hargrave, a également déclaré qu'il s'opposerait à l'exécution d'Abu-Jamal même s'il n'avait aucun doute sur sa culpabilité, parce qu'il est contre la peine de mort. Et pourquoi a-t-il investi son heure de lunch dans cette manif ? « Je suis pour la justice et je pense que toute attaque injuste contre un individu est une attaque contre tout le monde », a-t-il répondu.

« Mais aussi, je fais partie du Syndicat des métallos, et je sais que la peine de mort, dans l'histoire, a souvent été utilisée contre des syndicalistes », a-t-il indiqué avant de nommer le Canadien Ginger Goodwood, l'Américain Joe Hill, ainsi que les célèbres Sacco et Vanzetti.

Interrogé à savoir pourquoi ce sont toujours les gens de gauche qui défendent les causes de conscience comme cette condamnation à mort, M. Lefebvre-Legault a répondu ceci : « Parce que les gens de droite s'en foutent. Eux, ils sont pour la peine de mort. »

PARDON SERVICES CANADA
DOSSIER CRIMINEL?
PARDON: garantit votre tranquillité d'esprit, facilite vos chances de travail et de voyage en retirant votre dossier criminel.
WAIVER: vous permet d'entrer légalement aux États-Unis sans risquer d'être arrêté, déporté ou de vous faire confisquer vos biens ou votre véhicule.
Pour renseignements en toute confidentialité composez:
(514) 874-0665
1200 McGill College, Suite 1100 Montréal, QC H3B 4G7
Toronto (416) 365-0722
Vancouver (604) 685-7899
Pour l'extérieur de Montréal 1-800-661-5554
W2269852

RÉSULTATS Loto-Québec

Banco — Tirage du 95-08-01

2	4	7	12	20
21	24	25	27	32
33	35	38	40	45
46	47	48	57	67

Prochain tirage: 95-08-02

T V A, LE RESEAU DES TIRAGES

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Le service InfoBref Bell
Primeurs
Les fameux «scoops» qui font jaser...
InfoBref Bell vous informe tous les jours, dès minuit!
Composez le 875-2355. Au son de la voix, faites le 170.
Bell | La Presse

LIQUIDATION GOLF 1995
AUCUN COMPTANT
295$* /mois 36 mois
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS !
* Paiement avec prêt-achat, Banque Royale, taxes en sus.
W2270220
AUTO STOLZ 13 255, Sherbrooke E. 642-6242

Une rentrée qui a... de la classe!
Jusqu'à 30% de rabais
Chaussures et semelles plantaires ajustées par un personnel diplômé
babybotte | Bonnie Stuart | Buster Brown | GBB | OshKosh B'GOSH | Portofino | Reebok
Primes avec tout achat de chaussures ou semelles pour enfant
Médicus
5050, boul. St-Laurent Montréal 276-3691
Laval 667-5310
5135, 10e Avenue Montréal 525-3757
À L'ÉCOUTE DE VOS BESOINS

SUCO
DEPUIS 1961 en solidarité internationale
La Terre... est d'accord avec ça!
Envoyez vos dons à:
SUCO, 3680 Jeanne-Mance, bur. 410, Montréal, Qc H2X 2K5.
Tél.: (514) 982-6622.

Lueur d'espoir pour un étudiant algérien détenu depuis mars

JEAN-PAUL SOULIÉ

■ Lueur d'espoir pour l'étudiant algérien Rhamani Sara, qui croupit dans les cellules de Parthenais depuis son retour au Canada en mars dernier. Son visa de résident permanent, obtenu en 1993, n'est pas contesté par les autorités canadiennes.

Il resterait à démontrer, pour la représentante du ministère de l'Immigration, Mme Dolorès Manganelli, que Sara appartient à une certaine organisation, et ensuite que cette organisation s'est livrée à des actes de terrorisme.

Pour Me Julius Grey, qui défend Rhamani Sara, la tentative du ministère de l'Immigration d'associer son client à des organisations terroristes relève des techniques les plus éprouvées du mccarthysme.

Le bouillant défenseur des droits et libertés de la personne a finalement fait préciser que les accusations retenues contre l'étudiant algérien n'étaient rien d'autre que la possession de brochures et de revues ainsi que de cassettes de prêcheurs musulmans — particulièrement l'iman Ali Belhadj, un membre reconnu du Font islamique du salut. Ce FIS qui avait gagné démocratiquement des élections, mais dont la victoire a été confisquée par un pouvoir militaire que Me Grey n'a pas hésité à qualifier de dictatorial.

L'arbitre J. Ladouceur a finalement accepté, devant l'absence de faits nouveaux, de précipiter les choses et de convoquer tout le monde pour jeudi matin. Sara pourrait rapidement recouvrer sa liberté. Son séjour à Parthenais aura coûté plus de 25 000 $, sans compter les honoraires payés par l'aide juridique et le temps des fonctionnaires mêlés au dossier.

Il est maintenant clair que Sara, en France, n'a jamais été traduit en justice, que ses rapports avec le FIS n'ont jamais été prouvés, et que sa mise en résidence surveillée était une décision politique du ministre de l'Intérieur de l'époque, Charles Pasqua, au milieu d'une campagne électorale. « S'il n'y a rien d'autre à lui reprocher, il faudra en finir ! » concluait Me Julius Grey. Son client a également une cause pendante en Cour fédérale pour reprendre sa liberté et son statut de résident permanent.

PHOTO PIERRE MCCANN, *La Presse*

L'étudiant algérien Rhamani Sara croupit dans les cellules de Parthenais depuis son retour au Canada en mars dernier. Son visa de résident permanent, obtenu en 1993, n'est pas contesté par les autorités canadiennes.

Les Jeux du Québec
25 ans de fierté
Ne manquez pas ce cahier spécial dans La Presse du samedi 5 août.
La Presse
c555;816

En bref

DEUX MORTS DANS UNE COLLISION

■ Une collision frontale entre deux automobiles a fait deux morts et trois blessés vers 14 h, hier, sur la route 138, à Sainte-Anne-de-la-Pérade, à 35 kilomètres au nord-est de Trois-Rivières. Les victimes ont été identifiées comme étant Ronald Massicotte, 32 ans, de Batiscan, et Pierre Lavoie, 36 ans, de Sainte-Anne-de-la-Pérade. Selon la Sûreté du Québec, les deux hommes prenaient place dans une voiture qui, pour une raison inconnue, aurait franchi la ligne médiane au moment où une autre automobile arrivait en sens inverse. La voiture des victimes a pris feu au moment de l'accident et leur décès a été constaté sur place.

MORT DANS SON AUTO

■ Un homme de 37 ans a été trouvé mort hier matin sur la banquette arrière d'une auto immobilisée dans le stationnement d'un centre commercial à Cowansville, en Estrie. L'autopsie pratiquée hier à Montréal ne révèle aucune trace de violence sur le corps de Sylvain Pelletier. La police considère comme « suspect » le décès de cet homme qui a déjà eu des démêlées avec la justice. La police n'a pas écarté l'hypothèse d'une surdose de drogue, puisqu'il y avait des traces de piqûres sur l'un des bras du défunt. Du reste, ajoute la police, il se peut que la victime ait été transportée dans le stationnement après sa mort.

ARRESTATION SURPRISE D'UN FILS DE FAMILLE

■ Deux jeunes gens ont été arrêtés lundi soir à Vancouver (ouest) et pourraient être extradés aux États-Unis où ils sont accusés du meurtre de trois membres de la famille de l'un d'eux, a annoncé mardi la gendarmerie royale du Canada. Atif Rafay, 19 ans, et Sebastian Burns, 20 ans, sont accusés par la police de Bellevue (État de Washington) des meurtres de Tariq Rafay, de sa femme Sultana, et de leur fille Basma, découverts l'été dernier à leur domicile de Bellevue.

INAURUGATION DU CASINO DE SYDNEY

■ Quelque 200 personnes ont procédé hier à l'inauguration officielle du casino ITT Sheraton de Sydney, en Nouvelle-Ecosse. Le sport est le thème privilégié par les propriétaires de ce casino construit au coût de 30 millions. Les murs intérieurs de l'édifice sont décorés de scènes sportives et les écrans de télévision géants sont tous synthonisés sur des canaux retransmettant des événements sportifs. Le projet a été réalisé en neuf mois seulement, ce que n'a pas manqué de souligner le premier ministre néo-écossais, John Savage, qui a assisté à la séance d'inauguration en compagnie de quatre ministres de son cabinet. En vertu de l'entente entre la province et ITT Sheraton, des frais de gérance et les coûts d'exploitation seront versés à l'entreprise et la Nouvelle-Écosse encaissera une partie des profits. Le premier ministre Savage a promis que la moitié des fonds provenant du casino serviront à financer des projets d'aide caritative. L'autre moitié servira au développement économique des autochtones de la province. Le casino de Sydney, le second en opération en Nouvelle-Écosse après celui de Halifax, peut recevoir 600 clients à la fois.

SINISTRE CONTRÔLÉE

■ Un incendie s'est déclaré hier vers 19 h 30 dans une résidence privée située au 255, rue Saint-Michel, à Oka. Personne n'a été blessé lors du sinistre, qui a rapidement été contrôlé par les pompiers municipaux. Les enquêteurs de la Sûreté du Québec étaient sur place en soirée afin d'en déterminer l'origine.

ACCIDENT D'ULTRA LÉGER

■ Un propriétaire d'ultra-léger a été grièvement blessé quand son appareil s'est écrasé hier soir près de chez lui à Saint-Fulgence, au Saguenay. Robin Desmeules venait de décoller lorsque son moteur a connu des ratés au dessus d'un champ. Le pilote n'a pas été en mesure de conserver la maîtrise du petit avion et s'est écrasé dans les instants suivants. « Des témoins ont vu ce qui s'est passé et entendu les ratés du moteur avant l'écrasement. Nous sommes donc à peu près convaincus que l'écrasement est imputable à des ennuis mécaniques », a rapporté, hier, un porte-parole de la Sûreté du Québec, l'agent Richard Gagné. Les blessures de M. Desmeules, des lésions à la colonne vertébrale, sont graves.

POACTE DE SUICIDE

■ Le propriétaire d'un immeuble à logements de Chicoutimi a vécu des moments pénibles hier lorsqu'il a découvert les corps inanimés de deux locataires. Les policiers de la Sûreté municipale de Chicoutimi devaient établir quelques minutes plus tard que ces deux décès étaient en fait le résultat d'un pacte de suicide entre un homme et une femme.

L'Espagne touchée par la violence des skinheads

Agence France-Presse
MADRID

■ La brusque augmentation des incidents violents en Espagne commis par des bandes de skinheads, qui ont fait deux morts et des dizaines de blessés en deux semaines, préoccupe les autorités, qui ont mis en place hier un dispositif de sécurité à Madrid.

Patrouilles et vérifications d'identité ont été renforcées dans les zones à risque de la capitale où une dizaine de personnes ont été récemment agressées par ces tribus urbaines.

Cette vague de violence affecte également Barcelone, où un gendarme et le gardien d'un camping ont été mortellement poignardés par des *cabezas rapadas* (crânes rasés).

Selon le ministre de la Justice et de l'Intérieur, M. Juan Alberto Belloch, la solution à ce problème passe par le contrôle des associations néo-nazies qui inspireraient ces groupes qui terrorisent les passants avec des chaînes, des battes de base-ball ou des couteaux.

Les skinheads espagnols se réclament des groupes racistes, xénophobes et ultranationalistes des *Bases autonomes* à Madrid, de l'*Avant-garde nationale révolutionnaire* à Barcelone et de l'*Action radicale* à Valence (est). Mais le contrôle direct de ces organisations sur les bandes violentes n'a pas été prouvé.

Pour la Ligue contre la diffamation (organisation juive internationale basée aux États-Unis qui lutte contre le révisionnisme des néo-nazis), les skinheads espagnols, dont le nombre est estimé à 2000 dans un rapport du ministère de l'Intérieur, font partie d'un mouvement international qui compterait 70 000 membres répartis dans 33 pays.La violence des skinheads a débuté en Espagne en 1987 et, depuis lors, ils n'ont cessé de s'armer.

Le feu sévit dans le Vieux

Un incendie a partiellement détruit hier, vers 18 h, les locaux d'une entreprise de nettoyage située au 50, avenue Broadway, près de la rue de la Gauchetière, à Montréal-Est. Les pompiers ont réussi à maîtriser rapidement le sinistre, qui a occasionné des dommages substantiels à l'édifice de deux étages. On ignorait hier en soirée la cause exacte de l'incendie, qui n'a fait aucune victime.

PHOTO MAURICE THIBODEAU, *collaboration spéciale*

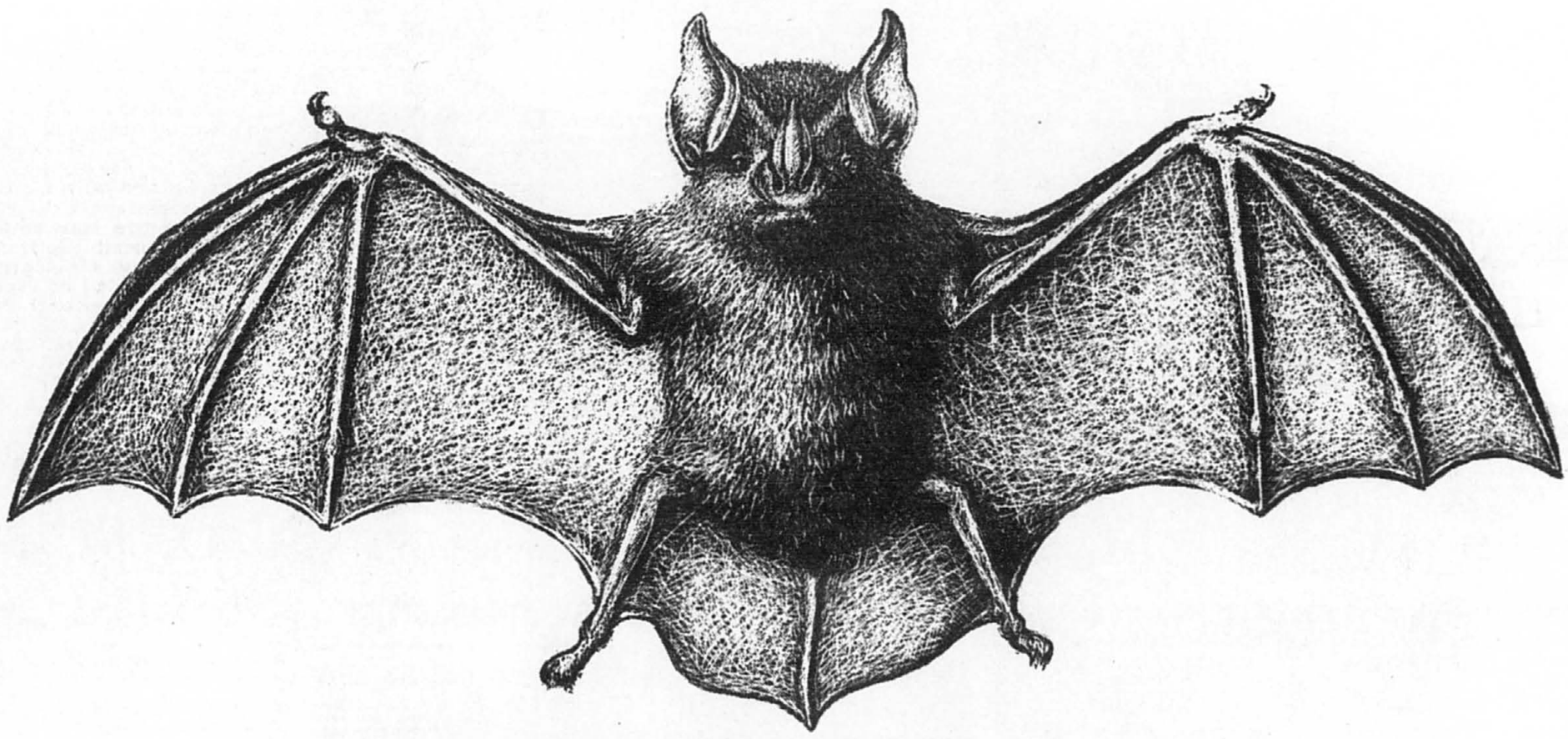

Batman
est de retour... vraiment de retour.

Devant la grotte des chauve-souris, vous vous direz bien vite que Batman bat de l'aile. Vous aurez sous les yeux, en version originale, des centaines de créatures fascinantes qui n'ont pas besoin d'effets spéciaux pour vous impressionner. Mystérieuses lorsque suspendues, imprévisibles lorsqu'elles volent, elles prouveront à vos petits Jokers que c'est au Biodôme que l'aventure est de retour!
Le Biodôme, de retour tous les jours de 9h à 18h, jusqu'à 20h en été.
Information: (514) 868-3000.

BIODÔME DE MONTRÉAL
La nature, comme dans la nature.

Donne du jus au cerveau.

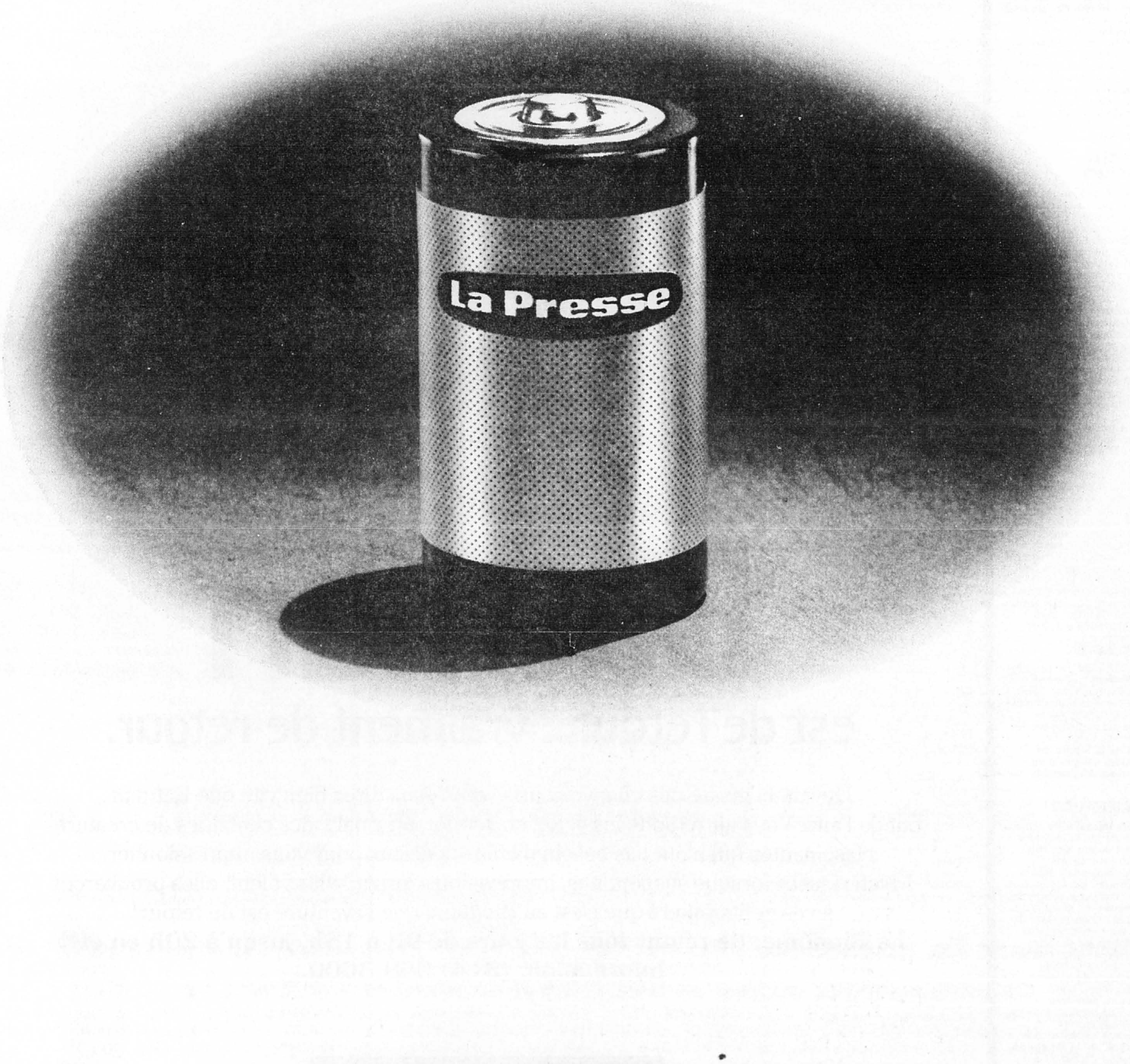

Je pense donc je lis

La Presse

Un appel anonyme a conduit à l'arrestation de Bernardo

Presse Canadienne

TORONTO

■ Les blessures sur le corps de Karla Homolka ont tellement troublé une de ses collègues qu'elle est devenue hystérique et a demandé à un ami de prévenir par téléphone les parents de la jeune femme.

L'appel anonyme a amorcé une série d'événements qui ont mené, selon la Couronne, à l'arrestation de Paul Bernardo pour le meurtre à caractère sexuel de deux adolescentes. Il a plaidé non coupable aux accusations de meurtres prémédités.

Wendy Lutczyn, réceptionniste à la clinique vétérinaire de St. Catherines où travaillait Karla Homolka, a raconté au tribunal, hier, qu'Homolka est arrivée au travail le 4 janvier avec de larges ecchymoses autour des yeux, allant des sourcils aux pommettes.

« Je me suis mise à pleurer » mais elle m'a dit qu'elle avait eu un accident, a raconté le témoin.

Dans un témoignage antérieur, la mère d'Homolka, Dorothy, avait indiqué que le lendemain de l'appel anonyme, elle était allé voir sa fille à la clinique. Le soir même, son mari avait littéralement traîné sa fille hors de la maison qu'elle partageait avec Bernardo.

La poursuite tente présentement de démontrer qu'Homolka a été la victime impuissante de Bernardo — il l'aurait régulièrement battue pendant les cinq ans qu'aura duré leur relation, et l'aurait forcée à l'épouser et à prendre part au viol et au meurtre de Kristen French, 15 ans, et Leslie Mahaffy, 14 ans.

Mme Lutczyn a raconté hier, en larmes, qu'un certain jour d'automne 1992, elle a éclaté en sanglots lorsqu'elle a vu « un trou » dans la jambe de sa collègue, une blessure « d'un quart de pouce de profondeur et rond comme un crayon ».

Dans son témoignage, Homolka a déjà soutenu que Bernardo l'avait frappée aux jambes avec un tournevis.

D'autres collègues et amis d'Homolka sont venus décrire, hier, dans des témoignages parfois difficiles, les blessures observées sur le corps de leur collègue et ce dès 1988, puis à chaque jour après le mariage du couple, en juin 1991. Des ecchymoses sur le cou, la poitrine et les bras qui apparaissaient de plus en plus souvent et s'aggravaient chaque jour.

Leigh-Ann Plato a raconté que lors de ses visites à la clinique, Bernardo adoptait une attitude froide à l'endroit d'Homolka, pourtant aimante et démonstrative. « Il se montrait condescendant avec elle. »

Une autre collègue, Janet Meagher, avait ausi remarqué les ecchymoses sur le corps d'Homolka et n'a pas cru la version de la jeune femme, qui imputait la faute au chien. « Je lui en ai glissé un mot un jour mais elle m'a dit que tout allait bien. Je me suis dit qu'elle préférait ne pas en parler. »

D'autres témoins sont venus dire qu'Homolka était souvent fatiguée, avait les traits tirés et manquait d'énergie. Dans son témoignage, Homolka a déjà soutenu que Bernardo lui faisait passer des nuits blanches, après quoi il s'endormait pendant qu'elle allait travailler.

Leslie Mahaffy a été enlevée devant chez elle à Burlington, puis violée et assassinée. Son corps, démembré puis coulé dans le béton, a été retrouvé dans le fond d'un lac le 29 juin 1991, jour du mariage du couple Bernardo-Homolka. Kristen French a subi le même sort 10 mois plus tard.

Karla Homolka purge une peine de 12 ans de prison pour homicide involontaire : elle a avoué qu'elle était présente lorsque Bernardo a étranglé les deux adolescentes.

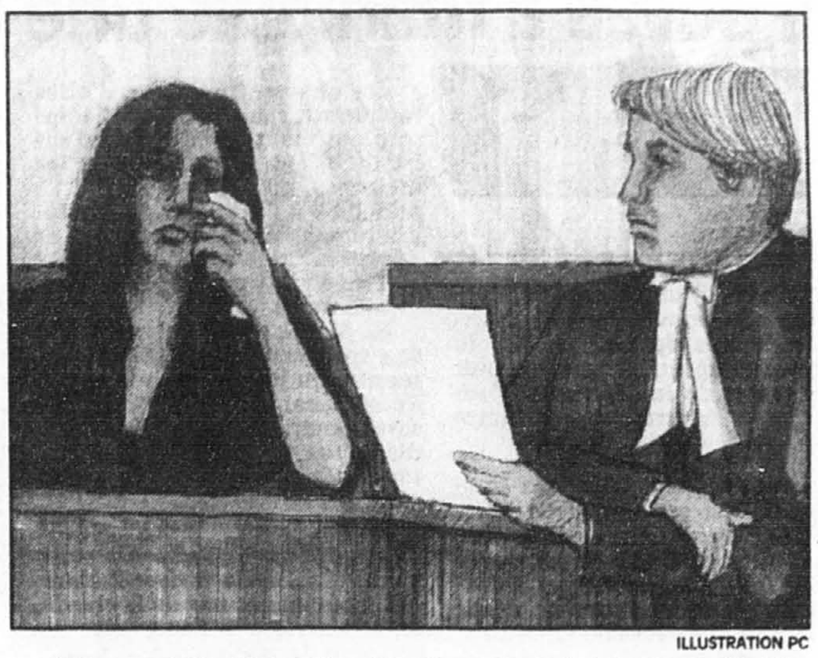

ILLUSTRATION PC

Le défenseur de Bernardo, Me Tony Bryant, interroge Wendy Lutczyn qui a éclaté en larmes en décrivant l'état dans lequel elle avait vu Karla Homolka.

SEARS
Attendez-vous à plus

Rien que 598$

Achat spécial! Rabais 20$. Laveuse Kenmore^MD 9 programmes de très grande capacité à agitateur Dual-Action^MD et filtre à charpie autonettoyant. Ord. 619,99. N° 45632.

Rien que 388$

Achat spécial! Rabais 10$. Sécheuse Kenmore^MD 6 programmes de très grande capacité. Réglage de chaleur douce évitant de trop sécher le linge. Porte à très grande ouverture pour accès aisé. Ord. 399,99. N° 85632.

4 JOURS SEULEMENT

Du jeudi 3 août au dimanche, 6 août 1995

dans la limite des stocks disponibles

Rien que 288$
Ens. de matelas 'Posture Sleep' Ens. 1 pl. Ord. 599,98

Recouvrement de qualité sur couche de mousse pour confort, ressorts de fort calibre pour support.
10 ans de garantie†. Série N° 73330.
Ens. 2 pl. Ord. 799,98..**388$**
Ens. G 2pl. Ord. 899,98...**438$**
†Détails de la garantie en magasin

ENS. DE MATELAS SEARS
RECORDS DE VENTE AU CANADA
D'après des sondages indépendants en cours dans tout le pays au moment de la préparation du catalogue

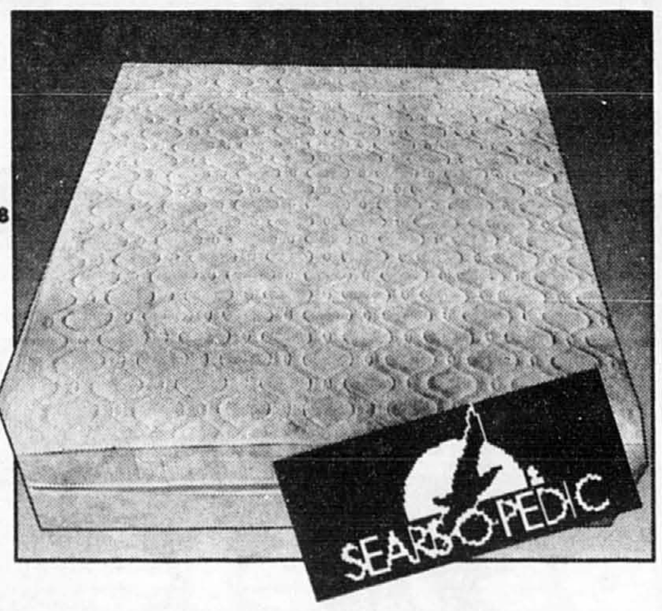

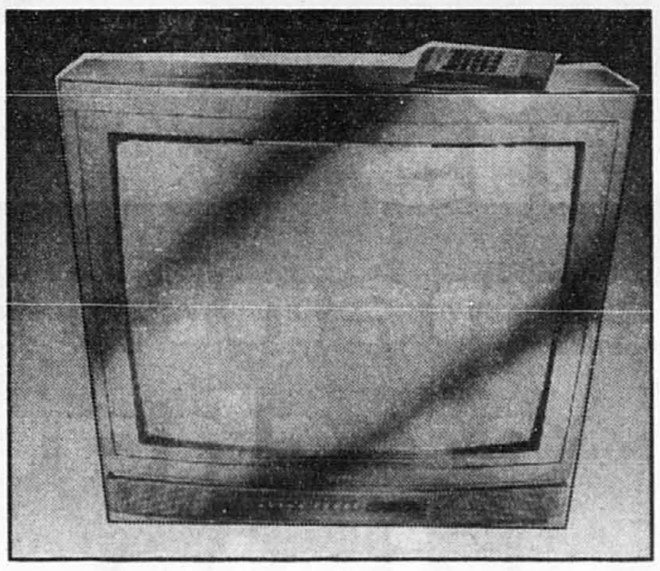

Rien que 499.99
Rabais 100$. Télécouleur stéréo 27" à notre plus bas prix de la saison!

Écran plat noir, décodeur 181 canaux pour son stéréo, décodeur de sous-titres intégrés. Sears ord. 599,99. N° 14505.

Les prix ord. mentionnés sont des prix Sears

Avec la carte Sears, rien à payer avant janvier 1996

Pas d'acompte **Pas** de taxes à payer à l'avance **Pas** d'achat minimum **Pas** d'intervention d'un tiers pour le crédit

L'offre s'applique aux gros électroménagers, appareils électroniques, meubles* et tapis d'appoint, sur approbation du service du crédit, avec la carte Sears. 25$ de frais de paiement différé. Offre en vigueur jusqu'au mercredi 9 août 1995. L'offre ne s'applique pas aux articles des centres de liquidation ni aux achats par catalogue.
Renseignez-vous. *Sauf meubles de patio et pour bébés

Vous pourriez gagner tous les achats que vous faites avec votre carte Sears

entre les 3 et 16 août 1995.

Ou vous pourriez gagner un bon d'achat de marchandise Sears de 100$. (Aucun achat requis)

Vous pourriez gagner 1 des 110 prix (un par magasin). La valeur des prix dépend des bulletins de participation choisis. Vous pourriez gagner tous les achats que vous faites avec votre carte Sears entre les 3 et 16 août 1995 ou, si vous ne faites pas d'achat, vous pourriez gagner un bon d'achat de marchandise Sears de 100$. Les chances de gagner dépendent du nombre de bulletins de participation reçus. Les concurrents choisis devront répondre à une question mathématique de qualification. Le concours se termine le 16 août 1995.
Bulletins de participation et règlements du concours disponibles dans les magasins Sears.

Copyright 1995. Sears Canada Inc.

SEARS
Attendez-vous à plus

Les mentions 'Ord.' ou 'Était' de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. **Région de Montréal: Anjou:** 353-7770, **Brossard:** 465-1000, **LaSalle:** 364-7310, **Laval:** 682-1200, **Pointe-Claire:** 694-8815, **Repentigny:** 582-5532, **St-Bruno:** 441-6603, **Deux-Montagnes:** 491-5000, **Ville St-Laurent:** 335-7770. **Région de Québec: Québec:** 529-9861, **Lévis:** 833-4711, **Ste-Foy:** 658-2121. **En province: Alma:** 662-2222, **Victoriaville-Arthabaska:** 357-4000, **Chicoutimi:** 549-8240, **Drummondville:** 478-1381, **Granby:** 375-5770, **Rouyn-Noranda:** 797-2321, **St-Jean:** 349-2651, **St-Jérôme:** 432-2110, **Sherbrooke:** 563-9440, **Sorel:** 746-2508, **Trois-Rivières:** 379-5444, **St-Georges de Beauce:** 228-2222. Copyright Canada, 1995, Sears Canada Inc.

Tous les articles de cette page n'ont pas été offerts dans tous les magasins Sears.

La défense tente de prouver que la police a manipulé une chaussette

Le procès SIMPSON

Associated Press
LOS ANGELES

■ Le pied d'un meurtrier n'aurait pu se trouver dans la chaussette tachée du sang de Nicole Brown Simpson, a témoigné hier un expert de la défense au procès pour meurtre d'O.J. Simpson.

Le témoignage d'Herbert MacDonnell est venu appuyer la défense, qui accuse la police d'avoir manipulé des preuves pour faire paraître Simpson coupable des meurtres de Mme Simpson et de Ronald Goldman.

Le sang, affirme-t-elle, a été prélevé d'une éprouvette de sang de Nicole Brown et étalé sur la chaussette.

Ces chaussettes, l'une d'elles tachée du sang de Mme Simpson, ont été trouvées au pied du lit d'O.J. le matin suivant les meurtres, qui ont eu lieu le 12 juin 1994 à l'extérieur du condominium de Mme Simpson.

Troisième jour à la barre

M. MacDonnell, qui en était à son troisième jour à la barre, a montré au jury, avec la manche de son manteau, qu'une chaussette comporte quatre surfaces distinctes, à l'intérieur et à l'extérieur de chaque côté de la cheville.

M. MacDonnell a précisé qu'il avait découvert que du sang avait suinté de la surface 2, l'une des faces intérieures de la cheville, à la surface 3, l'autre face intérieure de la cheville. Il a suggéré que cela ne peut se produire que si la chaussette a été posée à plat et que les surfaces internes se touchent.

La procureur adjointe Marcia Clark a fourni une explication différente, suggérant que les chaussettes étaient trempées de sueur et de sang avant d'être enlevées et posées à plat, permettant au sang de s'infiltrer.

M. MacDonnell a convenu que c'était possible.

Aucun signe de transpiration

Toutefois, le témoin a ajouté que son examen des photographies au microscope prises par un autre expert médico-légal ne révélaient aucun signe de transpiration susceptible de diluer le sang.

Lundi, Mme Clark avait suggéré que Mme Simpson, à l'agonie, aurait pu s'accrocher à la cheville du tueur avec sa main ensanglantée et y avoir laissé les taches en question.

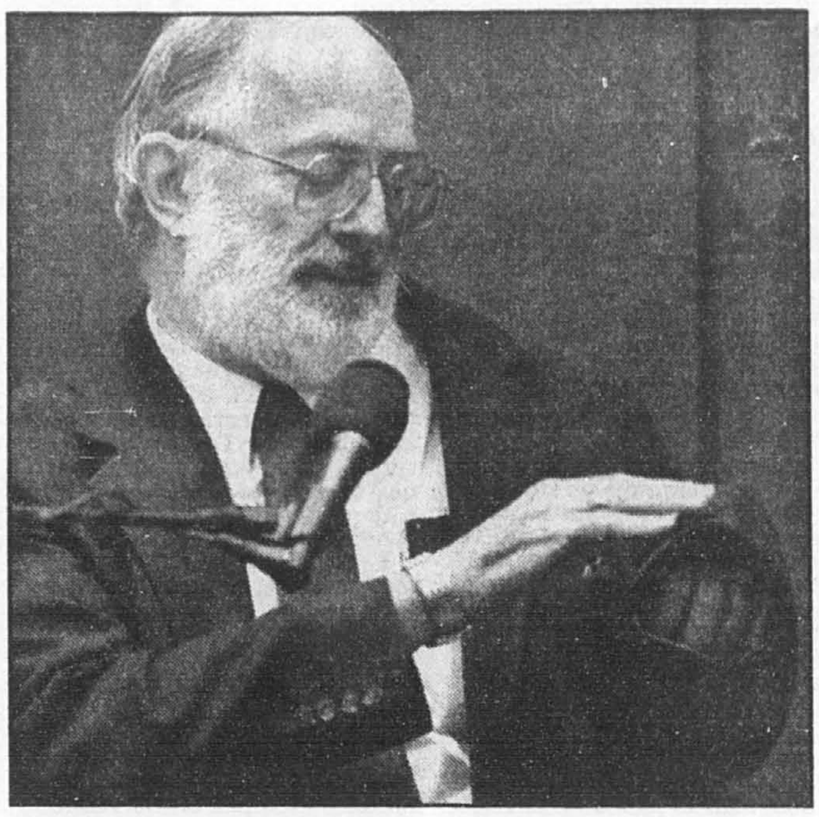

PHOTO AFP

Le docteur Herbert MacDonell.

Les Américains approuvent les deux bombes atomiques

Associated Press
NEW YORK

■ Cinquante ans après le largage des deux bombes atomiques sur Hiroshima et Nagasaki, une forte majorité d'Américains approuvent encore la décision prise, selon un sondage rendu public lundi et réalisé pour CBS et le New York Times.

Les Américains en âge de se souvenir de la deuxième guerre mondiale sont ceux qui soutiennent le plus cette décision. Tandis que 76 pour cent des Américains interrogés estiment que les Etats-Unis n'ont pas à présenter d'excuses au Japon, les Américains âgés de plus de 65 ans sont 84 pour cent à rejeter le principe des excuses.

Dans l'ensemble, 58 pour cent des Américains pensent que le largage des deux bombes atomiques n'était pas immoral.

SEARS
Attendez-vous à plus
Liquidation FINALE de mode ESTIVALE
Rabais 25-50%
Vêtements, accessoires et chaussures printemps / été pour hommes, femmes et enfants
Le choix peut varier selon les magasins, dans la limite des stocks disponibles
Sauf bijoux et montres
SEARS
Attendez-vous à plus
Copyright 1995. Sears Canada Inc.
Les mentions 'Ord.' ou 'Était' de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. **Région de Montréal: Anjou:** 353-7770, **Brossard:** 465-1000, **LaSalle:** 364-7310, **Laval:** 682-1200, **Pointe-Claire:** 694-8815, **Repentigny:** 582-5532, **St-Bruno:** 441-6603, **Deux-Montagnes:** 491-5000, **Ville St-Laurent:** 335-7770. **Région de Québec: Québec:** 529-9861, **Lévis:** 833-4711, **Ste-Foy:** 658-2121. **En province: Alma:** 662-2222, **Victoriaville-Arthabaska:** 357-4000, **Chicoutimi:** 549-8240, **Drummondville:** 478-1381, **Granby:** 375-5770, **Rouyn-Noranda:** 797-2321, **St-Jean:** 349-2651, **St-Jérôme:** 432-2110, **Sherbrooke:** 563-9440, **Sorel:** 746-2508, **Trois-Rivières:** 379-5444, **St-Georges de Beauce:** 228-2222. Copyright Canada, 1995, Sears Canada Inc.
Tous les articles de cette page n'ont pas été offerts dans tous les magasins Sears.